

Bureau du shérif du Comté du King Notification tenant compte des traumatismes

Examen des politiques et recommandations

Juillet 2024



King County

OLEO

OFFICE OF LAW ENFORCEMENT OVERSIGHT

Bureau du shérif du Comté du King Notification tenant compte des traumatismes

Examen des politiques et recommandations

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Introduction.....	7
Procédures de notification actuelles.....	8
Incidents impliquant une force meurtrière.....	8
Incidents impliquant une Force non meurtrière et d'autres incidents graves	11
Notifications d'incidents en pratique.....	11
Meilleures Pratiques.....	14
Notification du plus proche parent.....	14
Notification publique	20
Analyse et Recommandations	26
Analyse.....	26
Recommandations	28
Annexe I – Tableau récapitulatif des pratiques de notification	35
Notes de fin de document.....	39

Avertissement sur le contenu

Ce rapport comprend l'usage de la force par les forces de l'ordre, de l'usage mortel de la force, de la mort, des blessures graves, du suicide et d'autres expériences traumatisantes.

L'OLEO est à votre disposition si vous avez des préoccupations spécifiques concernant les actions ou les fautes potentielles du personnel du Bureau du shérif. Vous pouvez contacter l'OLEO en appelant le **206-263-8870** ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante OLEO@kingcounty.gov.

Pour plus d'informations, y compris des guides sur le dépôt de plaintes dans d'autres langues, visitez le site web de l'OLEO : kingcounty.gov/OLEO.

Vous pouvez également déposer une plainte directement auprès du bureau du shérif en appelant le **206-263-2525** ou en vous rendant sur le site : <https://kingcounty.gov/depts/sheriff/about-us/contact/complaint.aspx>.



OLEO

OFFICE OF LAW ENFORCEMENT OVERSIGHT

Le Bureau de contrôle de l'application des lois (Office of Law Enforcement Oversight, OLEO) est dédié d'améliorer la vie des habitants du Comté du King grâce à son contrôle indépendant du Bureau du shérif du Comté du King (Bureau du shérif). Notre objectif est de faire progresser les normes de maintien de l'ordre par le biais de recommandations politiques fondées sur des données probantes, motivées par la communauté et ancrées dans l'équité.

Contactez OLEO

Téléphone : 206-263-8870

Courriel : OLEO@kingcounty.gov

Site web : kingcounty.gov/OLEO

Le langage est en constante évolution et les choix linguistiques peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs d'équité, de justice et de responsabilité. Ce rapport inclut des termes qui correspondent au matériel source original ou à la feuille de style linguistique de l'OLEO qui vise à refléter des termes plus neutres, inclusifs et centrés sur les personnes et les communautés. Par exemple, l'OLEO utilise des expressions telles que « fusillade policière » qui est reconnue comme étant plus neutre que « fusillade impliquant un officier ».¹

Rapport préparé par :

Lea Hunter, Katy Kirschner, Megan Kraft

Rapport édité par :

Liz Dop

Formats alternatifs disponibles.

Appeler 206-263-8870 ou TTY: 711.

Sommaire exécutif

Ce rapport examine les notifications tenant compte des traumatismes après un incident critique, ce qui inclut l'engagement avec les plus proches parents et de la communication avec le public. L'expression « incident critique » est un terme générique qui englobe trois scénarios nécessitant une notification.^a Ces incidents sont traités différemment en termes de procédures d'enquête et de personnes chargées de communiquer avec les proches et le public : (1) un recours à la force meurtrière entraînant la mort ou des blessures graves,^b (2) un recours à la force non meurtrière entraînant la mort ou des blessures graves, et (3) un décès ou des blessures graves en garde à vue sans recours à la force.

Force meurtrière

La législation de l'État exige une enquête indépendante sur les incidents impliquant la force meurtrière qui entraînent la mort, des lésions corporelles substantielles ou des lésions corporelles graves. Le Bureau du shérif a pris la décision de ne pas communiquer avec les proches pendant une enquête indépendante. Toutefois, la loi de l'État prévoit que l'agence concernée ou les enquêteurs indépendants informent le plus rapidement possible le plus proche parent de l'utilisation de la force meurtrière. L'examen par l'OLEO des incidents critiques récents impliquant le Bureau du shérif a porté sur certains cas où les proches auraient pu être contactés par le Bureau du shérif plus rapidement que les enquêteurs indépendants ; par exemple, si le proche était sur place avait contacté de manière proactive le personnel du Bureau du shérif. Lorsque les actions du Bureau du shérif ont entraîné le décès ou la blessure grave d'un proche, même s'il ne communique pas directement avec le plus proche parent, il a la responsabilité de s'approprier le processus (c'est-à-dire de diriger la création de nouvelles politiques). L'OLEO recommande la création d'une nouvelle politique d'orientation pour les interactions potentielles entre le personnel du Bureau du shérif et les proches après un incident critique, y compris après la conclusion d'une enquête indépendante. Le Bureau du shérif dispose de quelques directives sur la communication avec le public, y compris les communiqués de presse et les déclarations publiques, mais l'examen par l'OLEO des meilleures pratiques et des politiques des agences homologues a identifié quelques domaines potentiels d'amélioration dans la normalisation de la communication avec le public et l'augmentation de l'accessibilité et de la transparence des informations sur les incidents critiques après le fait.

Force non meurtrière

En vertu de la législation de l'État, un recours à la force non meurtrière qui entraîne la mort ou des blessures graves ne donne pas lieu à une enquête indépendante, bien que les besoins d'un engagement éclairé par les traumatismes avec les proches et le public soient les mêmes. La pratique actuelle du Bureau du shérif donne la responsabilité principale de la notification au personnel hospitalier et au Médecin légiste, ce que l'OLEO reconnaît comme étant approprié, mais l'OLEO recommande la création d'un protocole plus clair pour fournir des informations au sujet de la force ou au plus proche parent sur demande.

^a Le présent rapport traite des incidents critiques qui peuvent nécessiter une notification aux plus proches parents et au public en tenant compte des traumatismes ; il n'aborde pas les incidents critiques où il n'y a pas de décès ou de blessure grave et qui peuvent ne pas nécessiter de notification, comme une décharge d'arme à feu qui n'entraîne aucune blessure.

^b Les conditions exactes qui déclenchent une enquête indépendante sont les lésions corporelles graves, les lésions corporelles importantes ou la mort, telles que définies dans le Code révisé de l'État de Washington (Revised Code of Washington, RCW) 9A.04.110.

Décès ou blessure grave en détention

Une enquête indépendante n'est pas requise par la législation de l'État en cas de décès d'une personne détenue ou d'un incident n'impliquant pas l'usage de la force mais entraînant des blessures graves ; toutefois, le Bureau du shérif a pris l'habitude de solliciter une enquête indépendante dans le cadre des meilleures pratiques. Étant donné qu'il y a eu un certain manque de cohérence dans la notification aux plus proches parents et au public par le passé, l'OLEO recommande de formaliser les pratiques d'enquêtes indépendantes sur d'autres incidents graves et de créer des normes cohérentes pour la notification tenant compte des traumatismes.

Tableau 1.
Aperçu des incidents critiques

	Incidents graves liés à l'usage de la force		Autres incidents graves
	Force meurtrière	Force non meurtrière	Sans force
	<ul style="list-style-type: none"> • Décharge d'une arme à feu. • Tout recours à la force entraînant la mort ou de blessures graves. 		<ul style="list-style-type: none"> • Une personne décède ou doit être hospitalisée pendant qu'elle est en détention. • Tout autre contact entraînant une hospitalisation ou un décès, comme les accidents de véhicule.
Description	L'application intentionnelle de la force par l'utilisation d'armes à feu ou de tout autre moyen raisonnablement susceptible de causer la mort ou des blessures physiques graves.	L'utilisation d'une force physique de niveau intermédiaire ou inférieur qui n'est ni susceptible ni destinée à causer la mort, mais qui peut présenter un risque de dommage ou de blessure grave.	Aucune force physique n'est utilisée mais le contact avec le personnel du Bureau du shérif entraîne la mort ou l'hospitalisation.
Exemple	Un adjoint tire sur un civil avec une arme à feu.	Un adjoint donne des coups de poing, des coups de pied ou utilise une arme à impulsions Taser CEW sur un civil.	Accident de véhicule impliquant un adjoint et entraînant l'hospitalisation d'une personne ou un Décès en détention tel qu'un suicide.
Obligation d'enquête indépendante	Déclenchement d'une enquête indépendante régie par la Loi sur la formation des forces de l'ordre et la sécurité communautaire (Law Enforcement Training and Community Safety Act, LETCSA).	Ne déclenche pas d'enquête indépendante au titre de la LETCSA, mais le Bureau du shérif est habilité à demander une enquête indépendante.	Bien que la LETCSA ne l'exige pas, le Bureau du shérif a pour pratique d'activer une enquête indépendante dans le cas de décès en détention.
Pratiques de notification	La pratique actuelle du Bureau du shérif consiste à confier la notification aux plus proches parents à l'équipe d'enquête indépendante et à donner des conseils sur la communication avec le public, y compris les communiqués de presse et les déclarations publiques.	La pratique actuelle du Bureau du shérif confie la responsabilité principale de la notification aux plus proches parents au personnel de l'hôpital et au Médecin légiste. Les pratiques en matière de notification au public sont incohérentes et ne sont pas formalisées dans une politique.	En cas de décès en détention, la pratique actuelle du Bureau du shérif consiste à reporter les notifications aux plus proches parents au Médecin légiste et à suivre la même pratique de notification publique que pour la force meurtrière. Autrement, il n'y a pas de pratique formalisée pour la notification aux plus proches parents ou au public.

Recommandations

Le présent rapport émet les recommandations suivantes (expliquées plus en détail à la [page 28](#)) qui visent à promouvoir des pratiques tenant compte des traumatismes ainsi qu'une plus grande transparence et cohérence dans les services offerts par le Bureau du shérif à la communauté :

1.

Créer une politique et inclure des termes dans les Protocoles d'entente^c pour la notification et l'engagement fondés sur les traumatismes après chaque type d'incident critique.

- Créer une équipe multidisciplinaire d'engagement familial chargée de la communication avec les proches à la suite d'un incident critique. Cette équipe de mission devrait :
 - » Exiger que le personnel qui s'entretient avec les proches soit accompagné par des représentants qui ne font pas partie des forces de l'ordre.
 - » Exiger que les contacts avec les proches se fassent en personne chaque fois que cela est possible.
 - » Exiger que le personnel qui s'occupe des proches soit en tenue civile.
 - » Fournir des documents écrits ou des brochures à remettre aux plus proches parents.
- Fournir au personnel une formation à la communication tenant compte des traumatismes, à utiliser dans les situations d'urgence.

2.

Établir des partenariats avec des organisations qui offrent des services d'aide aux victimes dans le Comté du King afin de fournir des réponses tenant compte des traumatismes et des orientations vers des organisations communautaires équitables et culturellement compétentes.

3.

Clarifier la confidentialité, ou l'absence de confidentialité, des interactions entre les plus proches parents et les enquêteurs indépendants chargés de la liaison avec les familles.

4.

Publier les protocoles de l'équipe d'enquête indépendante sur le site web du Bureau du shérif.

suite

^c Les Protocoles d'entente régissent l'implication du Bureau du shérif dans les incidents critiques lorsqu'une Équipe d'enquête indépendante (Independent Investigation Team, IIT) est impliqué.

Recommandations *suite*

suite

5.

Créer une politique de communication avec les médias après un incident critique qui devrait inclure :

- Le moment de la diffusion.
- Contenu du premier communiqué de presse.
- Élargissement de l'interdiction de divulguer les antécédents criminels.
- Publication des noms des adjoints.
- Orientations générales sur la communication publique.

6.

Créer une politique de diffusion des vidéos qui prévoit la diffusion des séquences d'incidents critiques dans les 72 heures et exige la transparence dans la prise de décision.

7.

Créer un portail de données facilement accessible pour tous les incidents critiques.

Introduction

Dans deux évaluations récentes de fusillades mortelles impliquant le Bureau du shérif, l'OLEO a émis des recommandations politiques visant à améliorer la communication avec les familles et les proches après un incident critique.² L'OLEO a continué à s'entretenir avec les proches concernés qui ont souligné la nécessité pour le Bureau du shérif d'adopter un système de notification formel à la suite d'un incident critique. Ce rapport de suivi fournit des recherches supplémentaires et des recommandations politiques pour améliorer la communication entre le Bureau du shérif et les membres de la communauté après un incident critique et pour promouvoir les meilleures pratiques tenant compte des traumatismes.

Le Bureau du shérif a été impliqué dans 20 incidents critiques au cours de la période d'examen de quatre ans de ce rapport (janvier 2019-décembre 2022), ce qui inclut les contacts avec les forces de l'ordre avec des recours à la force meurtrière ou à la force non meurtrière qui ont entraîné la mort ou des blessures graves et d'autres incidents graves, tels que la mort ou les blessures graves en détention. Derrière chacun de ces incidents se trouve une personne et ses proches dont la vie a été affectée et qui ont été exposés à un traumatisme important. En préparation de ce rapport, l'OLEO s'est entretenu avec certains des plus proches parents qui ont fait part de leurs difficultés à recevoir des informations et des communications sur ce qui est arrivé à leurs proches. Souvent, les proches se trouvent dans une position extrêmement vulnérable ; une communication sensible et claire, ou son absence, a le pouvoir d'aider ou d'entraver considérablement leur capacité à guérir. Le traumatisme potentiel associé à un incident de maintien de l'ordre entraînant la mort ou des blessures graves s'étend également à l'ensemble de la communauté. Les actes de violence policière très médiatisés ont un impact profond sur la confiance de la communauté dans les forces de l'ordre.³ Et comme l'a montré une enquête menée auprès des habitants du Comté du King, « veiller à ce que le public reçoive en temps voulu des informations précises sur une affaire faisant suite à un incident de force meurtrière » est l'une des principales priorités de la communauté en matière de contrôle de la police.⁴

Le rapport de l'OLEO vise à répondre à la question suivante : Comment le Bureau du shérif peut-il utiliser une optique tenant compte des traumatismes pour parler aux membres de la communauté après un incident critique ? Ce rapport examine le paysage juridique et politique régissant les notifications et la communication publique après un incident critique, la politique actuelle du Bureau du shérif, ainsi que la recherche nationale et les meilleures pratiques pour incorporer des notifications tenant compte des traumatismes ; ce rapport conclut en proposant des recommandations politiques que le Bureau du shérif peut mettre en œuvre pour améliorer ses pratiques de communication avec les plus proches parents et le public.

Note importante sur les termes **force meurtrière** et **force non meurtrière**.



Ce rapport et les politiques et procédures pertinentes utilisent les termes **force meurtrière** et **force non meurtrière**. Il est important de préciser que ces termes sont définis par le type de force qui est prédéterminé par la loi de l'État et la politique du Bureau du shérif et ne change pas en fonction de l'issue d'un incident. Par exemple, le personnel peut utiliser une « force meurtrière » qui n'entraîne ni mort ni blessure. De même, il peut utiliser une « force non meurtrière » qui entraîne la mort.

Il s'agit de cette distinction qui détermine si la Loi sur la formation des forces de l'ordre et la sécurité communautaire déclenche ou non une enquête indépendante.

Procédures de notification actuelles

Cette section décrit les procédures de notification actuelles du Bureau du shérif en cas d'incident critique.⁵ Le cas échéant, nous avons inclus des conseils de la Loi sur la formation des forces de l'ordre et la sécurité communautaire (LETCSA)⁶ et les meilleures pratiques de la Commission de formation à la justice pénale de l'État de Washington (Washington State Criminal Justice Training Commission, WSCJTC)⁷:

Incidents impliquant une force meurtrière

- Un adjoint du Bureau du shérif fait usage d'une **force meurtrière**, et en informe immédiatement son supérieur.⁸
- Une fois que la scène est rendue sûre et que les mesures de sauvetage ont été appliquées pour les blessures potentiellement mortelles, le Bureau du shérif contacte immédiatement une équipe d'enquête indépendante (IIT).⁹
 - » Un IIT est une équipe d'enquêteurs qualifiés et certifiés, de spécialistes civils de la scène de crime et d'au moins deux représentants de la communauté ne faisant pas partie des forces de l'ordre, qui opèrent de manière totalement indépendante de toute agence impliquée pour mener des enquêtes sur les incidents impliquant l'usage de la force meurtrière par les forces de l'ordre. Un IIT est créée lorsque plusieurs organismes d'application des lois concluent un accord écrit pour enquêter sur les incidents de recours à la force meurtrière dans leurs régions géographiques respectives. Un seul organisme d'application des lois peut remplir la fonction d'enquête indépendante, à condition qu'il ne soit pas le service impliqué.¹⁰

Trois IIT ont servi le Bureau du shérif au cours de la période d'examen 2019-2022, comme l'indique le Tableau 2 de la page suivante.

Figure 1. Procédures de notification actuelle pour les incidents impliquant une force meurtrière

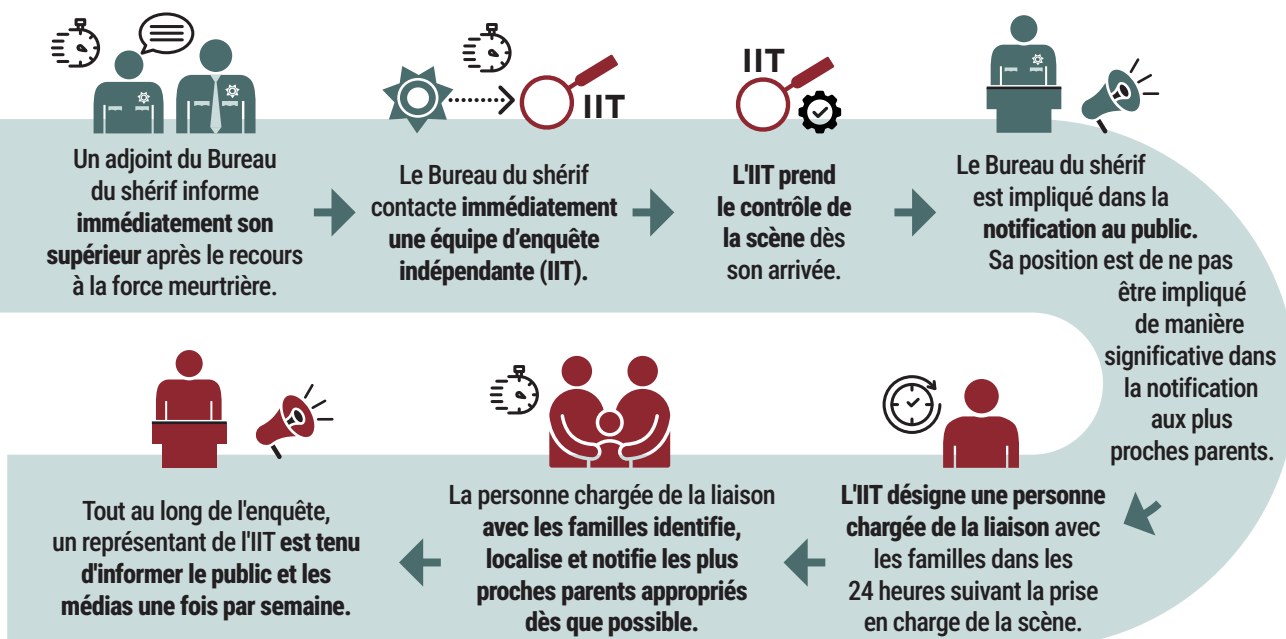


Tableau 2. Équipes d'enquête indépendantes (IIT) au service du Comté du King

IIT	Équipe d'enquête du service de police de Seattle	Équipe indépendante d'enquête du service de police – Comté du King	Équipe d'enquête indépendante de Valley
Agences au sein de l'IIT	Service de police de Seattle	Services de police du Comté du King Nord Bellevue, Clyde Hill, Duvall, Issaquah, Bureau du shérif du Comté du King, Kirkland, Parc de Lake Forest, Medina, Île de Mercer, Redmond, Snoqualmie/Courbe du Nord, Université de Washington, et la Patrouille de l'État de Washington	Comté du King Sud Services de Police Auburn, Des Moines, Federal Way, Kent, Port de Seattle, Renton, et Tukwila

- » Une enquête criminelle indépendante doit être menée à bien chaque fois qu'un agent des forces de l'ordre fait usage d'une force meurtrière entraînant des lésions corporelles graves, des lésions corporelles¹¹ substantielles,¹² ou la mort.^{13,14,d}
- » À ce stade de l'incident, le Bureau du shérif est habilité à notifier le plus proche parent de la personne ayant fait l'objet d'un recours à la force.^e Cependant, le personnel du Bureau du shérif a indiqué qu'il n'y a pas de politique dans le Manuel d'instructions générales (General Orders Manual, GOM) concernant les notifications d'incidents critiques,¹⁵ et que leur pratique actuelle est de reporter toutes les notifications à l'IIT désigné, même dans les cas où le Bureau du shérif pourrait fournir la notification plus tôt que l'IIT.^{16, f}
- Dès l'arrivée de l'IIT, le Bureau du shérif doit abandonner le contrôle de la scène.¹⁷
- Bien que la position du Bureau du shérif ne soit pas d'être impliqué de manière significative dans la notification aux plus proches parents, il est impliqué dans la notification au public. La pratique veut que rapidement après un incident (généralement dans les heures qui suivent), l'officier d'information publique du Bureau du shérif publie un communiqué de presse qui comprend généralement :
 - » Notification d'un incident et informations générales relatives à la nature de l'événement et au sujet de la force (âge, sexe, état civil, profession et condamnations antérieures) ;
 - » Détails généraux de l'infraction présumée et des circonstances entourant l'arrestation, y compris la résistance, la poursuite et la possession d'armes ;
 - » L'emplacement du poste de commandement ou d'autres coordonnées de l'Officier d'information du public ou du superviseur sur le terrain ;
 - » Le statut des personnes impliquées ;

^d Les décès en détention qui n'impliquent pas un recours à la force par le Bureau du shérif n'entraînent pas automatiquement l'activation d'un IIT. La nature fatale de ces incidents (même s'ils n'impliquent pas de recours à la force) a toujours été à l'origine d'un manque de cohérence dans les pratiques de notification du Bureau du shérif, comme le montre l'annexe I.

^e « Un membre de la famille de la personne contre laquelle il a été fait usage de la force meurtrière sera prévenu dès qu'il pourra être localisé par l'agence impliquée ou l'IIT, selon ce qui sera le plus rapide ». (Code administratif de l'État de Washington [Washington Administrative Code, WAC] WAC 139-12-030[3][b])

^f Le personnel du Bureau du shérif a indiqué lors des entretiens que cette pratique est basée sur l'interprétation de la loi de l'État.

- » Si les secours médicaux ou le Médecin légiste ont été appelés sur les lieux ;
 - » Le nombre et le type de ressources du service utilisées/affectées (par exemple, TAC-30, K-9, négociateurs, etc.), à moins que cela n'entrave l'enquête ;
 - » Les blocages d'autoroutes ou de routes et les évacuations ; et
 - » L'IIT affectée à l'enquête.¹⁸
- L'IIT désigne une personne chargée de la liaison avec les familles dans les 24 heures suivant la prise en charge de la scène.¹⁹
 - » Si l'on pense que la personne contre laquelle il a été fait usage de la force meurtrière est un membre d'une tribu reconnue par le gouvernement fédéral, un membre de l'IIT sera désigné comme agent de liaison avec la tribu dans les premières 24 heures et tiendra la tribu (ou un représentant de son choix) informée de tous les développements importants de l'enquête.²⁰
 - La personne chargée de la liaison avec les familles identifie, localise et notifie le plus rapidement possible les proches de la personne contre laquelle il a été fait usage de la force meurtrière, afin de s'assurer que le plus proche parent :
 - » soit notifié, dans la mesure du possible, avant d'être informé de l'incident par la presse, les médias sociaux, les amis ou les voisins.
 - La notification d'un décès au plus proche parent doit se faire en consultation avec le coroner ou le Médecin légiste du lieu. Le Médecin légiste peut intervenir plus tôt dans le processus s'il est difficile d'identifier le défunt.²¹ Il peut également collaborer avec les enquêteurs et les médias pour identifier la dépouille.²²
 - » dispose d'un moyen fiable de communiquer directement avec l'agent de liaison et l'IIT.
 - » Est tenu informé du déroulement de l'enquête, même s'il n'y a rien de nouveau à signaler.
 - » Est informé en temps utile des développements importants de l'enquête, y compris des communiqués de presse.
 - » Obtient de l'aide à la coordination avec un défenseur des victimes s'il en existe un, en particulier si le plus proche parent en fait la demande.
 - » Bénéficie d'une aide pour toute communication et/ou accès à la dépouille du défunt.²³
 - Tout au long de l'enquête, un représentant de l'IIT est tenu d'informer le public et les médias une fois par semaine, même si aucune nouvelle information n'est disponible.²⁴ Il fournit des mises à jour portant sur le processus d'enquête et non sur le contenu de l'enquête (preuves, déclarations, rapports d'application de la loi, etc.)

Incidents impliquant une Force non meurtrière et d'autres incidents graves

Les cas où le contact avec un adjoint du Bureau du shérif a impliqué des niveaux de force inférieurs non mortels ou qui n'ont pas impliqué de recours à la force et qui ont entraîné la mort ou des blessures graves - comme un accident de véhicule ou un suicide en détention - ne suivront pas la même procédure de notification que celle décrite ci-dessus. Le personnel du Bureau du shérif a indiqué que dans certains de ces cas, lorsqu'il estime qu'une transparence accrue est utile, il peut choisir de faire appel à un IIT pour enquêter, auquel cas les procédures de notification peuvent être similaires.²⁵ Toutefois, si aucun IIT n'est impliqué, des considérations complexes relatives à la vie privée de la personne impliquée et à la responsabilité du Bureau du shérif déterminent qui est chargé d'envoyer les notifications aux plus proches parents et au public. La pratique actuelle en matière de notification dans ces incidents, bien qu'elle ne soit guidée par aucune politique formelle ou loi de l'État, implique généralement d'autres parties prenantes comme le personnel hospitalier (travailleurs sociaux ou professionnels de la santé) ou le Médecin légiste, avec une implication limitée ou nulle de la part du Bureau du shérif, bien que cela puisse changer en fonction des circonstances.²⁶

Notifications d'incidents en pratique

Résumé : L'examen de l'OLEO indique que les pratiques de notification des proches parents ne sont pas toujours conformes aux procédures décrites ci-dessus et que le Bureau du shérif n'a pas fourni de notifications au public dans la majorité des incidents critiques examinés.

Notification du plus proche parent

Pour mieux comprendre l'impact des processus de notification sur ceux qui reçoivent la nouvelle du décès ou des blessures graves de leurs plus proches parents, l'OLEO s'est efforcé de contacter les sujets de la force et les plus proches parents qui ont été touchés par les incidents critiques du Bureau du shérif au cours de la période d'examen 2019-2022 et a consulté des experts en la matière en dehors de la juridiction du Comté du King. Lors des entretiens, une experte en la matière, Sonia Joseph—fondatrice de MyAdvocate⁹ et une résidente de la région de Seattle qui a perdu son fils Giovonn Joseph-McDade en 2017 lorsqu'il a été abattu par la police de Kent, a partagé qu'elle n'avait jamais été contactée par les forces de l'ordre au sujet de la mort de son fils et qu'elle l'avait appris par sa belle-famille et par les médias.²⁷ Elle a déclaré avoir été confrontée à un manque total de transparence autour de l'incident, malgré les multiples tentatives qu'elle a faites pour contacter les forces de l'ordre afin d'obtenir des informations.



La mort de Joseph-McDade n'a pas impliqué le Bureau du shérif et s'est produite avant la mise en œuvre de la LETCSA²⁸ qui a considérablement modifié les pratiques de notification des incidents critiques. Toutefois,

⁹ MyAdvocate est une organisation à but non lucratif basée à Washington dont la mission est de « fournir des ressources et un soutien aux familles touchées par le recours à la force meurtrière par les forces de l'ordre à Washington et de prendre des mesures pour plaider en faveur d'une justice réparatrice et de réformes visant à changer la culture policière ». Pour en savoir plus, consultez le site <https://myadvocatewa.org/>.

Notification du plus proche parent *suite*

l'examen systémique par l'OLEO de la fusillade d'Anthony Chilcott en 2019 et des incidents ultérieurs a révélé des préoccupations similaires concernant la manière dont les proches ont été informés, ce qui indique que même depuis la mise en œuvre de la LETCSA, il est nécessaire d'améliorer les pratiques dans le Comté du King.²⁹



Les plus proches parents d'Anthony Chilcott ont entendu parler d'une fusillade avec la police et ont soupçonné que leur proche, Chilcott, était impliqué. Ils ont contacté les répartiteurs du 911 qui n'ont donné que des informations limitées. Le cousin de Chilcott s'est inquiété de la santé mentale de la mère de Chilcott et a demandé à ce qu'un membre de la famille soit avec la mère de Chilcott lorsqu'elle a appris la nouvelle de la mort de Chilcott. Cependant, il n'est pas clair si cette information a été transmise au Bureau du Médecin légiste du Comté du King qui a finalement informé la mère de Chilcott que son fils était décédé. L'OLEO et le Bureau du shérif ont appris par la suite que la mère de Chilcott était contrariée que personne du Bureau du shérif ne l'ait contactée au départ.

L'OLEO a examiné la base de données du Bureau du shérif, IAPro, qui enregistre tous les dossiers relatifs à l'usage de la force, aux incidents critiques et aux enquêtes internes sur les fautes professionnelles, afin de comprendre les tendances concernant le moment et la manière dont le Bureau du shérif communique avec les parties impliquées dans les incidents critiques et les domaines susceptibles d'être améliorés. A partir des dossiers IAPro, l'OLEO a constaté qu'il n'y avait pas de norme cohérente pour la documentation de la notification des proches dans les incidents critiques au cours de la période d'examen (détaillée dans **l'Annexe I**). Sur les 20 incidents examinés, quatre cas incluaient une documentation sur la notification formelle du plus proche parent. Il semble que le Bureau du shérif n'ait notifié qu'un seul cas (ART2019-003) et que trois notifications aient été faites par des enquêteurs indépendants. Le cas où le Bureau du shérif a fait une notification était un décès en détention qui n'était pas le résultat de l'utilisation de la force par un adjoint du Bureau du shérif et qui n'aurait donc pas donné lieu à une enquête indépendante.³⁰ Dans ce cas, les documents indiquent que le Bureau du shérif a contacté le plus proche parent après que les enquêteurs aient eu l'impression qu'un tiers inconnu tentait de pénétrer dans la résidence du défunt.³¹

Deux cas (ART2020-006 et ART2020-008) comprenaient un rapport complet de l'enquêteur indépendant chargé de la liaison avec les familles, qui documente la communication entre les enquêteurs et le plus proche parent. Conformément à la législation de l'État, 32 ces rapports indiquent que l'agent de liaison avec les familles établit le contact avec les proches, propose des services d'aumônerie, fournit des informations générales sur les procédures d'enquêtes indépendantes, et fournit des mises à jour régulières ainsi que la possibilité d'examiner les communiqués de presse hebdomadaires avant qu'ils ne soient diffusés.

Notification publique

Afin de mieux comprendre comment le public a été informé de ces événements, l'OLEO a examiné les communications publiques (communiqués de presse, déclarations du shérif, etc.) relatives à ces incidents, recueillies par le biais de recherches par mots-clés sur Internet et de demandes d'archives officielles. Les pratiques de communication publique du Bureau du shérif pour ces incidents manquaient de cohérence. Le Bureau du shérif n'a pas informé le public dans neuf des 20 incidents examinés. Sur ces 20 incidents, l'OLEO n'a pu obtenir que six communiqués de presse rédigés par le Bureau du shérif (voir [l'Annexe I](#) pour plus de détails). Notamment, tous ces communiqués n'étaient pas facilement accessibles au public ; certains n'ont pu être obtenus qu'en demandant des documents directement au Bureau du shérif. Cela peut signifier que le Bureau du shérif n'a fait aucune déclaration à la presse sur les autres incidents ou que ces documents ne sont plus disponibles. En outre, l'OLEO a fait part de ses préoccupations concernant la diffusion publique en temps voulu des séquences vidéo des incidents critiques ou la reconnaissance de l'existence de ces séquences et des raisons pour lesquelles elles ne peuvent pas être diffusées.³³ Par exemple, le Bureau du shérif n'a jamais informé le public de l'existence d'une séquence vidéo d'une fusillade mortelle commise par des adjoints le 14 avril 2022, n'a pas insisté pour que l'IIT la diffuse après que le Bureau du procureur n'ait plus d'objections, et n'a pas non plus diffusé la vidéo après la conclusion de l'enquête indépendante.³⁴



Meilleures Pratiques

Cette section décrit les meilleures pratiques en matière de communication tenant compte des traumatismes lors d'incidents critiques, telles qu'elles ressortent des documents de recherche et des entretiens avec des experts en la matière dans les domaines des droits civils, de l'université, du droit, de la santé mentale et de la défense des victimes.³⁵ Ces constatations sont réparties en deux catégories, détaillant les meilleures pratiques en matière de notification pour : (1) les proches des personnes blessées ou tuées par les forces de l'ordre, et (2) le public. Certains éléments des pratiques actuelles du Bureau du shérif correspondent à ce que l'OLEO a trouvé dans sa recherche ; les domaines d'amélioration potentielle sont abordés dans la section des recommandations ci-dessous.

Notification du plus proche parent

Le moment où l'on apprend le décès d'un être cher est un moment critique qui peut aider le plus proche parent à s'engager sur la voie de la guérison ou exacerber son traumatisme.^{36,37} Bien que les besoins du plus proche parent et les défis de chaque situation soient uniques, cette section présente les conclusions de la recherche sur les meilleures pratiques pour délivrer des notifications tenant compte des traumatismes.



Qui doit délivrer la notification ?

Résumé : La recherche montre une variété d'opinions sur l'implication des forces de l'ordre dans la notification, mais il y a un consensus sur le fait qu'un professionnel des forces de l'ordre non traumatisé devrait toujours être présent pour aider à annoncer des nouvelles difficiles aux plus proches parents des personnes tuées ou gravement blessées par les forces de l'ordre.

Les experts interrogés par l'OLEO ont exprimé des points de vue variés sur la question de savoir qui devrait annoncer la nouvelle qu'un proche a été tué ou gravement blessé par les forces de l'ordre. Nombre d'entre eux ont recommandé que les forces de l'ordre n'interviennent que peu ou pas du tout, indiquant souvent qu'une formation plus approfondie sur les traumatismes serait nécessaire.³⁸ Si les forces de l'ordre doivent intervenir, les experts recommandent qu'elles soient accompagnées par des professionnels de la santé mentale compétents sur le plan culturel et tenant compte des traumatismes.³⁹ Étant donné que l'interaction avec les forces de l'ordre peut aggraver le traumatisme pour les proches - en particulier dans les communautés qui ont été historiquement lésées ou maltraitées par les forces de l'ordre - certaines personnes interrogées ont recommandé que la notification soit effectuée par une tierce partie neutre formée à la communication tenant compte des traumatismes, comme un enquêteur indépendant, un agent de liaison avec les familles, un aumônier ou un intervenant civil.⁴⁰ Un expert a également mentionné qu'il peut être utile d'avoir des personnes du même sexe, de la même origine raciale et/ou culturelle que les sujets de la force et/ou les plus proches parents afin de faciliter l'engagement.⁴¹

Qui doit délivrer la notification ?

suite

Les experts ont noté que certains membres de la communauté souhaitent que les forces de l'ordre impliquées fournissent des mises à jour régulières aux plus proches parents tout au long du processus d'enquête.⁴² Une personne interrogée a indiqué que les cercles de justice réparatrice⁴³ ou les processus de médiation peuvent être bénéfiques si les victimes de la force et/ou Les plus proches parents expriment leur volonté de participer.



La responsabilité de livrer une notification du décès est lourde, et l'équipe chargée de l'annonce sera exposée au stress et au traumatisme indirect. Pour réduire le stress et le traumatisme indirect qui peuvent résulter de l'annonce d'une nouvelle difficile et du fait d'être témoin du traumatisme des proches, le Département de la Justice des États-Unis et d'autres organismes recommandent une politique claire du Département, une préparation adéquate et un soutien à l'équipe chargée de la notification, ainsi que la présence d'au moins deux personnes lors de la notification.⁴⁴ La présence de deux membres permet à une personne de servir de communicateur principal et à l'autre personne d'être consciente de l'environnement, d'être préparée à la réaction émotionnelle des proches et d'apporter un soutien émotionnel à ses collègues.^{45, 46}

Quand la notification doit-elle être délivrée ?

Résumé : Les notifications devraient être délivrées aux plus proches parents le plus tôt possible.

La littérature indique clairement que les proches doivent être notifiés dès que possible après l'incident et que la diffusion de toute information aux médias doit être retardée jusqu'à ce que les plus proches parents aient été notifiés.^{47, 48, 49} La nécessité d'une notification rapide est connue de longue date et largement reconnue. En 1990, les Nations Unies ont publié des directives pour « veiller à ce que les parents ou les amis proches de la personne blessée ou affectée soient notifiés le plus tôt possible » après le recours à la force.⁵⁰

Les experts que nous avons interrogés sont d'accord, affirmant que la notification doit se faire le plus rapidement possible afin que les proches n'apprennent pas la mort ou les blessures graves de leur proche par le biais des médias.⁵¹ La rapidité de fournir des informations est tout aussi importante que l'exactitude de ce qui est communiqué. Les personnes interrogées ont donc fait remarquer que l'équipe chargée de la notification devait trouver un équilibre entre ces deux priorités et être claire, directe et honnête lorsqu'elle indique si les détails d'un incident sont encore inconnus.⁵² Les personnes interrogées qui parlent de l'expérience des personnes avec lesquelles elles ont travaillé ont indiqué que les rencontres positives avec les forces de l'ordre se manifestent lorsque les proches se sentent informés.⁵³

Comment la notification doit-elle être délivrée ?

Résumé: les notifications doivent être adaptées aux besoins spécifiques des personnes qui reçoivent la nouvelle et doivent être suivies d'une orientation vers des ressources communautaires afin d'apporter un soutien supplémentaire.



Les victimes de la force et leurs proches peuvent avoir besoin d'une série de mesures de soutien pour faire face aux conséquences physiques, émotionnelles, juridiques et sociales d'un incident critique. Pour garantir la compétence culturelle et la polyvalence pour des groupes spécifiques, il est important de dispenser une formation et de prendre en compte les besoins et les perspectives uniques des diverses communautés desservies par le service de détection et de répression.⁵⁴ L'équipe chargée de la notification doit rechercher des informations sur les survivants et Les plus proches parents et adapter son approche de la notification. Par exemple, si le plus proche parent est âgé ou souffre de troubles physiques ou mentaux susceptibles d'être affectés par la réception d'une nouvelle difficile, l'équipe chargée de la notification peut souhaiter faire appel à des professionnels de la santé mentale ou à des services médicaux d'urgence, ou s'assurer que d'autres proches sont présents lorsqu'elle annonce la nouvelle.⁵⁵

La plupart des sources, y compris les experts que nous avons interrogés, recommandent que la notification du décès soit :

- Faite qu'en personne et la notification par téléphone ne devrait être utilisée qu'en dernier recours.
- La notification devrait avoir lieu lorsque le plus proche parent n'est pas seul,⁵⁶ mais pas en présence d'enfants.⁵⁷
- Elle devrait se faire en civil (pas en uniforme).⁵⁸
- Utiliser le nom du défunt et ne jamais utiliser des expressions telles que « sujet », « suspect », « le corps » ou « les restes ».
- Soyez clair et utilisez des phrases telles que « Je suis désolé, mais votre proche est décédé » plutôt que des phrases générales telles que « décédé », « parti » ou « n'est plus avec nous », qui peuvent prêter à confusion.⁵⁹
- Fournissez autant de détails que possible sur l'incident afin de répondre aux questions des proches.
- Préciser clairement quelles informations peuvent et ne peuvent pas être divulguées au cours d'une enquête préliminaire.^{60, 61, 62}
- Ne pas mettre l'accent sur les actes répréhensibles ou la justification des actions des forces de l'ordre, car cela ne fait que déshumaniser et criminaliser la victime.
- Éviter le terme « clôture ». Bien qu'il ne soit pas nuisible en soi, ce terme peut le devenir lorsqu'il est utilisé pour justifier la manière dont un processus est mené à son terme.⁶³
- Tenez compte de l'utilisation de la communication non verbale. Dans certaines cultures, le langage corporel et le contact visuel ont souvent plus d'impact que les mots pour s'exprimer.⁶⁴
- Faites appel à des interprètes ou à des traducteurs pour garantir un accès équitable et une communication efficace.⁶⁵

Comment la notification doit-elle être délivrée ?
suite

Les personnes chargées de notifier les proches doivent être conscientes qu'après avoir reçu une nouvelle traumatisante, les gens peuvent ne pas traiter ou se souvenir d'informations supplémentaires. Plusieurs sources ont recommandé de laisser aux plus proches parents des ressources, des informations écrites ou des brochures sur les processus et les étapes suivantes, ainsi qu'un point de contact avec le département pour un suivi supplémentaire.^{66,67} Tout matériel écrit devrait être accessible à différents niveaux d'alphabétisation et être disponible dans la langue principale de l'individu.⁶⁸



En outre, toutes les personnes interrogées ont souligné l'importance d'une orientation proactive vers les ressources communautaires en matière de santé mentale et de services sociaux. Les personnes interrogées⁶⁹ ont indiqué qu'il est souvent difficile de trouver des ressources spécifiques aux incidents critiques, car la plupart des ressources de soutien aux victimes ne sont pas spécifiquement conçues pour les proches et les survivants de la violence policière et s'adressent plutôt aux victimes de violence interpersonnelle n'impliquant pas les forces de l'ordre, comme la violence domestique, l'agression sexuelle et la maltraitance des enfants. Si un incident critique entraîne des blessures graves, mais pas la mort, les personnes interrogées ont indiqué que les ressources devraient être axées sur la navigation dans les services sociaux tels que la sécurité sociale, l'invalidité et d'autres programmes d'aide financière. Ces ressources peuvent aider à répondre aux besoins de base en matière d'accès à la nourriture, à la garde d'enfants et au logement en cas de perte de revenu ou d'emploi due à des incapacités physiques temporaires ou permanentes, ainsi qu'à la coordination avec les employeurs en ce qui concerne les congés médicaux, le soutien médical en cas de blessure physique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, les ressources juridiques pour naviguer dans les procédures judiciaires et d'autres services de soutien aux victimes. Si l'incident entraîne un décès, une aide financière peut être apportée pour répondre aux besoins en matière d'enterrement et de funérailles ou de commémoration, conformément aux traditions culturelles spécifiques des personnes ayant eu recours à la force. D'autres besoins peuvent inclure une aide pour les demandes d'archives publiques afin d'accéder aux images des caméras corporelles, et la mise en relation avec les communautés locales de défense des droits, ce qui offre des possibilités de guérison par l'implication dans des activités militantes. L'équipe de notification doit éviter de faire des suppositions sur les besoins individuels des personnes soumises à la force et prendre exemple sur les proches touchés pour s'assurer qu'ils ont accès aux ressources les mieux adaptées pour les soutenir.⁷⁰

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications d'incidents critiques aux plus proches parents ?

Résumé : *La plupart des services n'ont pas de politique de notification aux plus proches parents après un incident critique. Cependant, lorsqu'ils disposent d'orientations politiques pertinentes, celles-ci s'alignent sur les meilleures pratiques en matière de communication rapide, respectueuse et claire qui intègre une équipe de professionnels de l'application de la loi et d'autres professionnels.*



L'OLEO a examiné les politiques de huit services de police homologues dans l'État de Washington et de huit autres dans l'ensemble des États-Unis.^h En général, la plupart des politiques des services examinés ne comprenaient pas de protocoles clairs pour la communication avec les proches après un incident critique. Toutefois, le Bureau de police de Portland (Oregon) s'est distingué en reconnaissant l'impact traumatique du recours à la force par les forces de l'ordre sur les proches et les communautés dans le cadre de sa politique relative à la force meurtrière :

« Le Bureau comprend également l'impact que ces incidents traumatisants ont [sic] sur les familles et les communautés des personnes sur lesquelles la force meurtrière a été utilisée et reconnaît la nécessité de faire preuve de sensibilité lors de la conduite de l'enquête requise. Tous les entretiens et conversations avec les membres de la famille ou de la communauté seront menés d'une manière qui s'efforce d'être respectueuse tout en équilibrant le besoin d'obtenir des informations critiques. »⁷¹

– **Bureau de police de Portland (Oregon)**

En outre, le Bureau public de Portland (Oregon) a établi des lignes directrices spécifiques pour les messages de décès.⁷² La politique s'applique à « tout message lié à la mort ou à des blessures graves ». La politique précise que le Médecin légiste est responsable de la notification aux plus proches parents [sic] lorsqu'une enquête sur le décès est requise par la loi, mais reconnaît qu'il peut être demandé au service de police d'apporter son aide ou de délivrer la notification dans des circonstances d'urgence. Dans les cas où l'implication du département ne pose pas de problèmes juridiques, le département est chargé de « fournir ce service à la communauté d'une manière humaine et compatissante ». La politique continue en établissant des procédures pour assister le Médecin légiste dans les notifications, les demandes de notifications de la part d'agences extérieures et les notifications sur place :

^h Les services examinés dans l'État de Washington sont les suivants : Le service de police de Bellevue, le service de police de Federal Way, le service de police de Kent, le service du shérif du Comté du Pierce, le service de police de Seattle, le service de police de Spokane, le service de police de Tacoma, et le service de police de Tukwila. Les agences nationales examinées comprennent : le service de police de Cambridge (Massachusetts), le service de police de Dallas (Texas), le service de police de Frederick (Maryland), le service du shérif du Comté de Los Angeles (Californie), le service de police de Louisville Metro (Kentucky), le service de police de New Orleans (Louisiane), le service de police de New York (New York), et le service de police de Portland (Oregon).

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications d'incidents critiques aux plus proches parents ? *suite*



« Il est important que la famille soit avertie en personne ou qu'un membre se tienne prêt à répondre aux appels téléphoniques de l'agence d'origine. Cela permet au membre d'évaluer les services appropriés dont la famille peut avoir besoin. Lors de la notification aux familles non anglophones, il est important d'avoir des services de traduction prêts et disponibles pour les aider. Les aumôniers bénévoles peuvent apporter une aide précieuse aux membres qui s'occupent de familles en deuil en leur permettant de se concentrer sur d'autres fonctions policières immédiates pendant que les aumôniers travaillent avec la famille... Étant donné que le chagrin et le deuil peuvent provoquer des réactions variées allant de l'absence totale de réaction à une forte réaction émotionnelle, voire à la violence, la sécurité est une priorité absolue. La responsabilité finale de l'enquête sur le lieu du décès incombe au Procureur et au [Médecin légiste] du comté ».

– *Bureau de police de Portland (Oregon)*

La politique reconnaît notamment que les familles peuvent avoir des réactions très diverses et encourage la flexibilité et la prise en compte des souhaits des familles, notamment en ce qui concerne l'observation du corps sur les lieux, l'obtention de détails sur l'incident et l'enquête, et l'accès aux effets personnels. Le Bureau de police de Portland (Oregon) dispose également d'une politique étendue en matière de relations avec les médias et d'une section utile sur la page web du Bureau de police de Portland (Oregon) archivant toutes les ressources médiatiques,^{73,74}

En 2018, la Commission de surveillance civile du shérif du Comté de Los Angeles a publié des recommandations visant à améliorer les interactions du comté avec les familles et les communautés après un recours mortel à la force ou un décès en détention.⁷⁵ Parmi les problèmes identifiés dans la pratique du Comté de Los Angeles figuraient une communication inadéquate avec les familles, des messages officiels du département stéréotypant ou caractérisant les proches décédés comme des membres de gangs, et un traitement irrespectueux du corps d'un proche décédé. Le rapport note que les familles des personnes tuées ou gravement blessées par les forces de l'ordre sont le plus souvent incapables d'accéder aux programmes d'aide aux victimes pour couvrir les frais médicaux ou funéraires. La commission a recommandé la création d'une équipe multidisciplinaire pour centraliser la communication et soutenir les familles, des formations sur les traumatismes pour le personnel du département, la création d'une brochure décrivant spécifiquement les ressources disponibles, etc.

Certains départements ont des politiques sur la notification des décès qui ne s'appliquent pas nécessairement aux incidents de force. Par exemple, le Département du shérif du Comté du Pierce et le Service de police de Tukwila limitent tous deux la divulgation de toute information permettant d'identifier les personnes décédées jusqu'à ce que le plus proche parent ait été notifié.⁷⁶ La politique du service de police de Bellevue stipule que les notifications aux plus proches parents « relèvent généralement de la responsabilité du bureau du Médecin légiste, mais doivent être coordonnées avec ce dernier afin d'éviter toute erreur ou confusion ». Le service indique que les notifications doivent être remises en personne et que les membres doivent « tenter de déterminer l'effet de la notification et fournir les ressources de soutien nécessaires telles que les parents, les amis et/ou les membres du clergé ». En outre, la politique indique que les agents doivent s'efforcer de partager les services de soutien pour Les plus proches parents lorsque cela est nécessaire.⁷⁷

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications d'incidents critiques aux plus proches parents ?

suite

Le service de police de Seattle a quelques dispositions notables dans sa politique de recours à la force qui promeuvent des aspects de la communication informée sur les traumatismes ; deux dispositions reconnaissent l'impact négatif du recours à la force et donnent aux agents les moyens d'atténuer cet impact. La politique demande aux agents d'expliquer les mesures qu'ils prennent aux personnes avec lesquelles ils interagissent lorsque cela est possible et d'assurer un suivi auprès des voisins ou de la famille après un recours à la force afin d'expliquer les mesures prises par la police et de donner l'occasion d'exprimer toute préoccupation ou d'entendre un retour d'information.⁷⁸ Le service de police de Cambridge (Massachusetts), qui est reconnu au niveau national pour ses pratiques policières tenant compte des traumatismes,⁷⁹ dispose d'une politique solide intégrant des principes tenant compte des traumatismes en matière de soutien aux agents à la suite d'un tir de la police.⁸⁰ Une grande partie du langage utilisé dans cette politique est également applicable aux familles traumatisées.



Le service de police de Frederick (Maryland) décrit des protocoles spécifiques pour la notification des décès dans les cas nécessitant une enquête indépendante. Par exemple, la politique stipule que « si un incident impliquant la police a entraîné la mort d'un civil ou des blessures susceptibles d'entraîner la mort, le personnel [de l'enquête indépendante] notifiera le plus proche parent [sic] à la famille de la personne décédée impliquée. À la discrétion des [enquêteurs indépendants], un représentant de [l'organisme d'application des lois] local peut accompagner le personnel [d'enquête indépendante] lors de la notification au plus proche parent [sic] ». La politique indique clairement que les enquêteurs indépendants sont le principal point de contact désigné pour la famille pendant toute la durée de l'enquête.⁸¹

Notification publique

La transparence de l'agence à la suite d'un incident critique renforce la confiance et la clarté du public. Cette section traite de la recherche sur les informations à partager avec le public et sur la manière de le faire en tenant compte des traumatismes.



Quelles notifications devraient être délivrées ?

Résumé : dans les heures qui suivent, les faits essentiels d'un incident doivent être communiqués au public et, dans les jours qui suivent, d'autres informations pertinentes, comme des séquences vidéo, doivent être diffusées de manière proactive en coordination avec les proches et les enquêteurs.

La diffusion d'au moins des informations de base dans les heures qui suivent l'incident et des mises à jour régulières au fur et à mesure du déroulement de l'enquête est un principe directeur pour les pratiques de notification.^{82, 83, 84} Dans son rapport pour l'OLEO, le Brechner Center a noté la distinction entre la diffusion proactive et réactive des informations, reconnaissant que la divulgation proactive peut promouvoir la confiance de la communauté et permettre à l'agence de dissiper les rumeurs ou les informations erronées.⁸⁵

Quelles notifications devraient être délivrées ?

suite

Une question importante qui fait l'objet d'un débat dans la littérature est celle du moment de la diffusion des images des caméras portées sur le corps et d'autres documents similaires (enregistrements du 911, images de surveillance, etc.). Une large coalition de groupes de défense des droits civils s'est ralliée à la recommandation selon laquelle, s'il existe une caméra corporelle ou d'autres séquences vidéo de l'incident, ces séquences devraient être rendues publiques et n'être diffusées qu'après avoir communiqué avec les proches, leur avoir donné la possibilité d'examiner les séquences et avoir pris les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations en matière de protection de la vie privée.⁸⁶ L'OLEO a fait connaître sa position selon laquelle les images d'incidents critiques devraient être diffusées dans les 72 heures, à de rares exceptions près.⁸⁷



Comment les notifications doivent-elles être délivrées ?

Résumé : les notifications publiques concernant un incident critique doivent être effectuées de manière transparente, sensible et en utilisant un langage neutre.

Il convient de veiller tout particulièrement à ne communiquer que des faits vérifiables⁸⁸ et à éviter de diffuser des informations erronées ou des mensonges, ce qui n'a été que trop fréquent à la suite des fusillades policières survenues aux États-Unis.⁸⁹ Si les informations ne peuvent être rendues publiques, la prise de décision doit être communiquée publiquement, transparente et accompagnée d'une explication.⁹⁰ Par exemple, si le comté ne rend pas publique la séquence vidéo d'un incident impliquant la force publique pour des raisons de confidentialité, le Bureau du shérif doit publier une déclaration publique citant la section pertinente de la RCW 42.56.240 - qui énumère les exigences en matière de documents publics relatifs à l'application de la loi - et expliquer au public la raison de la non-divulgateion. D'autres sources ont recommandé que les parties prenantes communiquent des messages qui reconnaissent la perte de vies humaines ou les blessures et cherchent à préserver la dignité de toutes les personnes impliquées.⁹¹

Les médias sociaux sont généralement reconnus comme un outil permettant aux forces de l'ordre de communiquer directement avec le public, d'évaluer le sentiment de la communauté et d'accroître la transparence.⁹² Mais les sources reconnaissent également que l'utilisation abusive des médias sociaux pour diffuser des informations erronées peut nuire à la confiance de la communauté et à la légitimité perçue du service.⁹³ L'Association internationale des chefs de police et le Département américain de la Justice ont recommandé que les politiques des services interdisent explicitement aux agents impliqués de publier ou de discuter d'un incident sur les médias sociaux.⁹⁴

Tout comme pour la transmission des notifications aux plus proches parents, les services de police devraient tenir compte des choix verbaux, écrits et du langage corporel pour la communication avec le public. Ne pas utiliser un langage qui blâme la victime ou qui justifie les actions des forces de l'ordre.⁹⁵ Évitez l'utilisation du jargon ; par exemple, au lieu de dire que « l'agent a contacté la voiture » ou que « l'agent a déchargé son arme », utilisez un langage simple comme « l'agent s'est approché de la voiture et a parlé avec la personne » ou « l'agent a déchargé son arme ».⁹⁶

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications publiques d'incidents critiques ?

Résumé : Les politiques notables des services établissent des protocoles clairs pour la diffusion d'informations publiques après un incident critique, qui comprennent des délais spécifiques, des rôles et des responsabilités désignés, et des lignes directrices sur les informations qui peuvent et ne peuvent pas être diffusées. Une autre pratique des agences homologues consiste à créer un centre d'information qui garantit que le public peut facilement accéder et naviguer dans les informations et les données relatives aux incidents critiques.



L'OLEO a examiné les manuels des services de police de ses homologues afin d'étudier les pratiques en vigueur à Washington et au niveau national.ⁱ La section suivante présente les formulations notables des politiques relatives aux communiqués de presse et aux incidents critiques.

Le service de police de Seattle était le seul à disposer d'un chapitre entier du manuel de politique consacré aux protocoles de relations avec les médias à la suite d'une fusillade impliquant un agent.⁹⁷ La politique de Seattle comprend la publication d'une déclaration factuelle, l'interdiction de divulguer les antécédents criminels du sujet, à quelques exceptions près, et la diffusion dans les 72-heures des images pertinentes et des noms des officiers impliqués.

- “ 1. Le Département publiera une déclaration dès que possible pour informer le public du calendrier et du processus d'enquête
2. Les informations diffusées par le Département seront factuelles et ne contiendront aucun jugement préalable. Le Département ne compromettra pas le calendrier de l'enquête afin d'accélérer la diffusion des informations.
3. L'unité des affaires publiques coordonne la diffusion des informations relatives aux Fusillades impliquant des officiers (Officer-Involved Shootings, OIS) approuvées par le chef de la police ou son représentant. Les unités d'enquête fourniront toutes les informations pertinentes à l'unité des affaires publiques.
4. Sauf si la loi l'exige, le département ne divulguera pas les antécédents criminels du sujet, sauf s'ils sont pertinents pour l'incident et connus de l'officier ou des officiers impliqués avant l'engagement.
5. Dans les 72 heures suivant un OIS, le département divulguera les noms des agents qui ont tiré avec une arme à feu, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

suite

ⁱ Les services examinés dans l'État de Washington sont les suivants : Le service de police de Bellevue, le service de police de Federal Way, le service de police de Kent, le service du shérif du Comté du Pierce, le service de police de Seattle, le service de police de Spokane, le service de police de Tacoma et le service de police de Tukwila. Les agences nationales examinées comprennent : le service de police de Cambridge (Massachusetts), le service de police de Dallas (Texas), le service de police de Frederick (Maryland), le service du shérif du Comté de Los Angeles (Californie), le service de police de Louisville Metro (Kentucky), le service de police de New Orleans (Louisiane), le service de police de New York (New York), et le service de police de Portland (Oregon).

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications publiques d'incidents critiques ? *suite*



suite

6. Dans les 72 heures suivant un OIS, le département publiera une vidéo donnant un aperçu général de ce qui s'est passé, si une telle vidéo a été identifiée. Cela comprend à la fois les vidéos produites par le département (ICV, etc.) et les vidéos privées (caméra de sécurité d'un magasin, etc.). Le Service ne publiera pas nécessairement toutes les vidéos relatives à un incident, mais seulement un échantillon représentatif et pertinent.
7. Exception : Le Service ne divulguera pas de vidéo susceptible de compromettre une enquête.
8. Dans les 72 heures suivant un OIS, le Service publiera des photos des éléments de preuve pertinents, si de tels éléments ont été identifiés Exception : Le Service ne divulguera pas d'éléments de preuve susceptibles de compromettre une enquête.
9. Le Chef de la police n'approuvera ni ne condamnera les actions des agents lors d'un incident OIS tant que le processus d'enquête et d'examen du département n'est pas terminé.
10. Sauf dans des circonstances étroites, toutes les informations sont présumées pouvoir être divulguées à la fin de l'enquête."

– *Service de police de Seattle*

Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications publiques d'incidents critiques ? *suite*



Un élément important à prendre en compte lors de l'élaboration d'une politique de communication avec les médias est de savoir si les informations seront communiquées de manière proactive ou réactive - à la demande du public, des médias ou d'autres entités publiques. La politique de communication aux médias du service de police de Louisville (Kentucky) après une fusillade a été reconnue comme l'une des plus proactives.⁹⁸

« 3.3.4 FUSILLAILLES IMPLIQUÉES PAR UN OFFICIER Lorsqu'une fusillade impliquant un officier se produit, le Bureau des médias et des relations publiques contactera de manière proactive les organisations médiatiques qui couvrent régulièrement les activités du département. Dans la mesure du possible, le commandant sur place ou le spécialiste de l'information publique dirige les médias vers une zone de rassemblement. Les briefings et les mises à jour des médias se tiendront dans ces zones désignées.

La diffusion d'informations permettant d'identifier le(s) membre(s) immédiatement sur place se limite au grade, à l'ancienneté et à l'affectation du membre. Dans les 24 heures suivant l'incident (dans la mesure du possible), le Bureau des médias et des relations publiques publie le nom du ou des membres.

Dans les 72 heures suivant l'incident, le Bureau des médias et des relations publiques présente aux médias des mises à jour concernant l'état d'avancement de l'enquête. À cette occasion, la procédure d'enquête sera expliquée, les unités impliquées seront identifiées et un calendrier général pour la finalisation de l'enquête sera communiqué.

À l'issue de l'enquête sur l'incident, un résumé de l'enquête est communiqué au public. Le bureau des médias et des relations publiques peut utiliser le site web du département, les médias traditionnels et/ou les médias sociaux pour diffuser le résumé de l'enquête.

Sur demande, le service des médias et des relations publiques distribuera les communiqués de presse relatifs à l'incident aux membres de la communauté locale qui ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'incident.»⁹⁹

– *Service de police de Louisville (Kentucky)*

La politique se poursuit en stipulant l'obligation pour tout membre de signaler les erreurs factuelles dans les rapports des médias afin d'aider le département dans ses efforts pour corriger la propagation de la désinformation.



Comment les autres services d'application des lois gèrent-ils les notifications publiques d'incidents critiques ? *suite*

« 3.3.5 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ Les membres qui remarquent des erreurs factuelles dans les reportages des médias les signalent, dès que possible, au bureau des médias et des relations publiques. Le bureau des médias et des relations publiques est chargé de corriger ces erreurs lorsque cela se justifie. Les membres doivent également contacter le Bureau des relations avec les médias et le public s'ils estiment qu'un reportage est injuste ou partial. Le Bureau des relations avec les médias et le public traitera la question avec les membres des médias concernés ».

– Service de police de Louisville (Kentucky)

Le Maryland dispose de protocoles exigeant une enquête indépendante sur certains incidents de recours à la force, à l'instar de Washington, et la politique du Service de police de Frederick (Maryland) constitue un exemple utile d'équilibre entre l'indépendance et la nécessité de communiquer avec le public. La politique reconnaît la pression exercée pour une diffusion rapide de l'information et la tension qui peut résulter de l'examen approfondi de l'information pour en garantir l'exactitude, tout en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'enquête. Pour parvenir à cet équilibre, la politique laisse une certaine marge de manœuvre à l'agence concernée, qui peut soit assumer la responsabilité d'une première réponse aux médias, soit confier l'ensemble de la communication avec les médias à des enquêteurs indépendants. Toutefois, il existe des limites explicites à la déclaration publique initiale d'une agence impliquée, qui doit se limiter à inclure : « la date, l'heure et le lieu de l'incident ; le type d'appel de service qui a conduit les agents sur les lieux ; les informations concernant les blessures subies par tout civil survivant et/ou un agent, et si des personnes ont été transportées à l'hôpital ; le nombre d'agents ayant déchargé leurs armes à feu ; si une arme a été récupérée ou localisée sur les lieux ; les informations de base [sic] concernant l'âge, la race, l'affectation, la durée de service et la situation administrative actuelle de l'agent ou des agents ». ¹⁰⁰ Il convient de noter que la politique stipule que les enquêteurs indépendants doivent généralement diffuser toute séquence filmée par une caméra corporelle dans les 14 jours suivant l'incident, à quelques exceptions près, et qu'ils sont chargés de communiquer au public l'état d'avancement et l'achèvement de l'enquête. Selon la législation de l'État, le rapport d'enquête indépendante reste confidentiel jusqu'à ce que les poursuites pénales soient terminées. ¹⁰¹

Enfin, l'OLEO a identifié des pages web remarquables hébergées par des services de police homologues qui permettent au public d'accéder facilement aux données relatives aux incidents. Les meilleurs exemples utilisent un langage et une navigation accessibles qui permettent au public de parcourir facilement toutes les informations disponibles pour un incident donné. Par exemple, la ville de Tacoma a une page web intitulée « Police and Use of Deadly Force in Tacoma » qui explique les exigences de l'État en matière d'enquêtes indépendantes, décrit l'examen administratif qui a lieu pour un incident, puis fournit une liste de numéros de cas, dont certains sont identifiés par le nom du sujet et toutes les informations associées, y compris : les noms des agents impliqués ; des liens vers des communiqués de presse d'enquêteurs indépendants et de fonctionnaires ; et des liens vers des rapports publics, des décisions d'inculpation et des enquêtes administratives. ¹⁰² La page comprend également des informations sur la manière dont le public peut demander l'accès aux images des caméras corporelles de la police de Tacoma et des informations supplémentaires sur les efforts de réforme en cours dans le domaine de l'application de la loi. Le service de police de Dallas (Texas) propose une autre approche avec des visualisations de tendances riches en données, tout en fournissant des détails sur les incidents afin de tenir le public informé. ¹⁰³ La page web est structurée de manière à expliquer les valeurs qui sous-tendent les décisions politiques et l'engagement en faveur de la transparence. Le format qui relie les données géographiques au niveau de l'incident et les liens vers les communiqués de presse et les résumés d'incidents est facile à naviguer et à analyser.

Analyse et Recommandations

Analyse

Trois grandes catégories d'incidents peuvent nécessiter une notification tenant compte des traumatismes : (1) un recours à une force meurtrière entraînant la mort ou des blessures graves,^j (2) un recours à une force non meurtrière entraînant la mort ou des blessures graves, et (3) un décès ou des blessures graves en détention n'ayant pas impliqué de recours à la force. Chacune de ces situations peut nécessiter une approche différente et l'implication d'autres parties prenantes, telles que le personnel hospitalier et les professionnels de la santé, le Médecin légiste, les enquêteurs indépendants, les professionnels de la santé mentale et de l'aide aux victimes, etc. Si certains des plus proches parents ne souhaitent pas communiquer avec l'organisme impliqué dans le décès ou les blessures graves de leur proche, d'autres proches peuvent percevoir la communication avec l'organisme impliqué comme une étape importante et nécessaire pour comprendre ce qui est arrivé à leur proche.¹⁰⁴

Force Meurtrière

En outre, comme le prévoient le WAC et les protocoles d'accord (Memorandums of Understanding, MOU) entre le Bureau du shérif et les IIT, l'agence concernée partage la responsabilité de la notification au plus proche parent avec les enquêteurs indépendants, l'agence la plus à même de localiser le plus rapidement le plus proche parent.¹⁰⁵ Si le Bureau du shérif a pour position de ne pas communiquer avec les proches pendant une enquête indépendante afin de préserver l'indépendance, cela n'exclut pas la communication avec les proches une fois l'enquête terminée.

L'examen des incidents critiques passés indique qu'il y a des cas où les proches sont présents sur les lieux d'un incident et peuvent être contactés par le Bureau du shérif plus rapidement que les enquêteurs indépendants, ou des cas où les proches demandent spécifiquement à être contactés par le Bureaux du shérif.

Les protocoles du GOM doivent clairement établir le calendrier et la nature de la coordination avec l'enquêteur indépendant chargé de la liaison avec les familles. En outre, des procédures et une formation claires contribueront à réduire le stress et le traumatisme indirect auxquels les équipes chargées de l'engagement des familles sont exposées lorsqu'elles sont chargées d'annoncer des nouvelles difficiles ou de communiquer avec les proches endeuillés.



^j Les conditions exactes qui déclenchent une enquête indépendante sont les lésions corporelles graves, les lésions corporelles importantes ou la mort, telles que définies dans le RCW 9A.04.110.

Force non meurtrière

Bien que les besoins en matière d'engagement des proches en tenant compte des traumatismes après l'utilisation d'une force non meurtrière ayant entraîné la mort ou des blessures graves soient essentiellement similaires à ceux d'un cas de force meurtrière, le protocole peut être différent parce que ces incidents ne déclenchent pas automatiquement une enquête indépendante. L'OLEO convient que la pratique actuelle dans ces incidents consistant à confier la responsabilité principale de la notification au personnel hospitalier et au Médecin légiste est appropriée, mais recommande que le Bureau du shérif établisse un protocole afin d'être disponible pour fournir des informations à la demande de la personne ou du parent le plus proche.

Le Bureau du shérif devrait établir des MOU intégrant les meilleures pratiques tenant compte des traumatismes avec le Médecin légiste et les hôpitaux dans leurs zones de service afin d'officialiser cette pratique et de la rendre plus cohérente pour tous les incidents.



L'OLEO reconnaît qu'il serait difficile d'établir des MOU avec chaque hôpital de la zone de service, mais des MOU avec les hôpitaux les plus importants et les plus couramment utilisés, comme le Centre médical de Harborview ou l'Hôpital Sainte-Anne, constitueraient un grand pas en avant dans l'établissement de protocoles cohérents et clairs pour fournir le soutien nécessaire aux plus proches parents.

Décès ou blessure grave en détention

De même, les décès ou les blessures graves en détention qui n'impliquent pas le recours à la force ne donnent pas automatiquement lieu à une enquête indépendante. L'examen par l'OLEO d'incidents critiques récents a révélé un certain manque d'uniformité dans les pratiques de notification à la suite de décès en détention.^k

Le Bureau du shérif devrait établir dans sa politique que des enquêteurs indépendants seront contactés en cas de décès en détention. Cela semble avoir été fait dans les Lignes directrices organisationnelles et opérationnelles de l'équipe d'enquête indépendante de Valley, récemment finalisées, et dans le protocole et les lignes directrices de l'équipe d'enquête indépendante du Comté du King, mais cela devrait être clarifié dans le GOM.



Dans les cas de décès en détention, à l'instar de la coordination avec le personnel hospitalier mentionnée ci-dessus, le Bureau du shérif devrait créer un protocole d'entente régissant la coordination avec le Médecin légiste afin de fournir un soutien et des informations adéquates aux plus proches parents et d'assurer un protocole cohérent dans tous les cas.

^k ART2019-003 et ART2019-006 n'ont pas inclus les IIT, mais ART2022-004 a fait l'objet d'une enquête par l'équipe d'enquête indépendante de Valley.

Recommandations

Recommandation

1.

Créer une politique et inclure le langage dans les MOU¹ des dispositions relatives à la notification et à l'engagement fondés sur les traumatismes après chaque type d'incident critique.

La position de l'OLEO est que lorsque le Bureau du shérif a la capacité légale de communiquer avec les proches touchés, il a l'obligation de le faire à moins que la personne survivante ne refuse la communication. Suivant la pratique du Bureau de police de Portland (Oregon), l'OLEO recommande que la politique comprenne un langage reconnaissant l'impact traumatique des incidents critiques sur les survivants, les proches et les communautés et reconnaissant le rôle de l'agence dans le soutien d'une enquête indépendante et approfondie.¹⁰⁶ Étant donné qu'une telle politique n'existe pas actuellement, le Bureau du shérif devrait élaborer une politique visant à clarifier et à normaliser les pratiques de l'agence en matière de notification et d'engagement avec Les plus proches parents à la suite d'un incident critique, en tenant compte des traumatismes. L'OLEO a émis des recommandations similaires lors de deux précédents examens systémiques d'incidents critiques.¹⁰⁷

Le cas échéant, le Bureau du shérif devrait :

Créer une équipe multidisciplinaire d'engagement familial chargée de la communication avec les proches à la suite d'un incident critique. Cette équipe d'engagement devrait :

- **Exiger que le personnel qui s'entretient avec les proches soit accompagné par des représentants des forces de l'ordre.**

Les recherches indiquent qu'au moins deux personnes doivent être présentes lors de la notification et de l'entretien avec les proches à la suite d'événements tragiques.¹⁰⁸ La première personne doit être désignée comme le principal communicateur avec les proches, tandis que la seconde observe la situation au fur et à mesure qu'elle se déroule pour assurer la sécurité et répondre à d'autres besoins de soutien.¹⁰⁹ Toutefois, à la suite d'un incident critique, il n'est pas rare que les proches concernés associent les forces de l'ordre à la mort de leur proche et refusent donc tout engagement ultérieur avec les forces de l'ordre.¹¹⁰ Par conséquent, pour équilibrer la présence des forces de l'ordre, l'OLEO recommande d'inclure une personne qui ne fait pas partie des forces de l'ordre et qui est disponible pour offrir aux plus proches parents une alternative au contact avec les forces de l'ordre, et qui peut fournir une assistance supplémentaire en cas de besoin.

Cela ne veut pas dire que le Bureau du shérif ne devrait pas essayer de jouer un rôle dans l'engagement avec les proches à la suite d'incidents critiques. L'ouverture d'un dialogue peut démontrer que le Bureau du shérif est responsable et qu'il tente de réparer le préjudice et de regagner la confiance de la communauté.¹¹¹ Une personne interrogée a indiqué que le manque de communication avec les proches après un incident critique peut donner l'impression que les forces de l'ordre essaient de se cacher et d'éviter d'accepter leur responsabilité. Au contraire,

Les recommandations de l'OLEO concernant la communication avec les plus proches parents à la suite d'un incident critique :

- La personne doit être accompagnée d'une personne ne faisant pas partie des forces de l'ordre
- La personne doit rencontrer les plus proches parents en personne (et non par téléphone)
- La personne doit être en civil (pas en uniforme)
- La personne doit fournir des documents écrits/des brochures

¹ Des protocoles d'entente régissent la participation du Bureau du shérif aux incidents critiques lorsqu'un IIT est impliqué.

Recommandation

1.

Créer une politique et inclure le langage dans les MOU des dispositions relatives à la notification et à l'engagement fondés sur les traumatismes après chaque type d'incident critique.

suite

le Bureau du shérif a la possibilité d'initier un soutien en étant intentionnel et visible.¹¹² La présence de personnes extérieures au Bureau du shérif peut permettre aux plus proches parents d'atténuer la résistance et la vulnérabilité qu'ils peuvent ressentir en communiquant avec les forces de l'ordre à la suite d'un incident grave.

- **Exiger que les contacts avec les proches se fassent en personne chaque fois que cela est possible.**

En suivant les meilleures pratiques, l'engagement en personne à la suite d'incidents critiques peut aider à éviter d'aggraver le chagrin de la victime ou de son plus proche parent.¹¹³ Si le plus proche parent vit en dehors du Comté du King, l'OLEO recommande d'établir un partenariat avec d'autres juridictions si nécessaire, afin de s'assurer que le plus proche parent concerné puisse toujours bénéficier d'une rencontre en personne dans des lieux qui lui conviennent.¹¹⁴ Ceci est conforme au GOM 2.07.000 qui décrit les notifications en cas de décès ou de blessure grave d'un membre du personnel du Bureau du shérif.

- **Exiger que le personnel qui s'entretient avec le plus proche parent soit en civil.**

Les interactions avec une personne portant l'uniforme des forces de l'ordre après un incident critique peuvent traumatiser davantage les survivants et leurs proches.¹¹⁵ Il est parfois difficile de voir au-delà de l'uniforme la personne qui se trouve en dessous, ce qui rend difficile un engagement significatif.¹¹⁶ Le Bureau du shérif devrait adopter des directives pour que les équipes d'intervention auprès des familles soient en civil.

- **Fournir des documents écrits ou des brochures à remettre aux plus proches parents.**

Les plus proches parents qui sont en deuil immédiatement après avoir appris le décès ou la blessure grave d'un être cher peuvent avoir du mal à traiter les informations ou à se souvenir des détails, en particulier ceux qui sont communiqués verbalement. Pour s'assurer que les proches ont un accès adéquat à l'information, il est recommandé que les mêmes informations que celles communiquées lors d'une notification soient fournies sous forme écrite.

En préparant les documents écrits à l'avance, on peut s'assurer que les informations sont disponibles dans plusieurs langues, pour des raisons d'accessibilité et d'exactitude. L'OLEO recommande que le Bureau du shérif crée une brochure pour fournir des informations adaptées à l'incident (par exemple un incident mortel ou non mortel). Cette brochure pourrait être remise aux plus proches parents soit par le personnel du Bureau du shérif, soit par une autre partie prenante (personnel hospitalier, Médecin légiste, enquêteurs indépendants, etc.) La brochure doit comprendre au moins les éléments suivants :

- » Un point de contact de suivi et les coordonnées d'une personne du Bureau du shérif et/ou de l'enquêteur indépendant chargé de la liaison avec les familles.

Recommandation

1.

Créer une politique et inclure le langage dans les MOU des dispositions relatives à la notification et à l'engagement fondés sur les traumatismes après chaque type d'incident critique.

suite

- » Un aperçu du processus y compris des explications des types d'enquêtes qui tiendront lieu (enquête administrative, enquête indépendante, Bureau d'État des enquêtes indépendantes, etc.) et les raisons pour lesquelles elles sont nécessaires (il convient notamment d'expliquer quelles sont les étapes de l'enquête qui sont légalement requises et celles qui peuvent être laissées à la discrétion de l'agence ou à la demande du parent le plus proche ; par exemple, expliquer que le plus proche parent peut avoir accès à une autopsie indépendante s'il le souhaite).
- » Ce à quoi les plus proches parents devraient s'attendre, y compris le calendrier de l'enquête, les personnes susceptibles de les contacter, les informations relatives à l'autopsie et l'accès à la dépouille et aux effets personnels de leur proche, le cas échéant.
- » Informations sur l'accès aux informations relatives à l'enquête (demandes de divulgation publique, rapports d'enquête, rapports d'autopsie, certificats de décès, séquences filmées par des caméras corporelles, etc.)
- » Une liste de ressources telles que des références à l'OLEO et aux organisations communautaires pour l'aide financière, l'aide au deuil, le soutien à la santé mentale, etc.

Fournir au personnel une formation à la communication tenant compte des traumatismes, à utiliser en cas d'urgence.

Outre l'équipe multidisciplinaire d'engagement des familles décrite ci-dessus, il peut y avoir des circonstances imprévues où le personnel doit rapidement communiquer avec les proches d'une personne qui a été tuée ou gravement blessée par le Bureau du shérif. Par exemple, si le plus proche parent est sur les lieux de l'incident, ou si le plus proche parent contacte le personnel de son propre chef. Pour s'assurer que le personnel est préparé à gérer ces situations uniques d'une manière qui tienne compte des traumatismes, l'OLEO recommande que la politique établisse un groupe interne distinct de personnel formé chargé de fournir une communication rapide et tenant compte des traumatismes dans des circonstances non planifiées. Tout le personnel, y compris le personnel chargé des communications (par exemple, les répartiteurs du 911), devrait être au courant de l'existence de cette équipe interne du Bureau du shérif et être en mesure de lui transmettre les communications. Ces protocoles devraient s'inspirer des meilleures pratiques du Département de la Justice des États-Unis¹¹⁷ et de celles décrites dans le présent rapport. En planifiant à l'avance les rôles et les responsabilités au sein de l'agence, le Bureau du shérif sera mieux préparé à la transmission sensible, efficace et professionnelle d'informations difficiles. Lorsque cela est nécessaire et approprié, par exemple lorsqu'une enquête indépendante est en cours, l'équipe doit transférer la communication à l'équipe multidisciplinaire d'engagement familial décrite dans la recommandation 1.

Recommandation

2.

Établir des partenariats avec des organisations qui offrent des services d'aide aux victimes dans le Comté du King afin d'apporter des réponses adaptées-aux traumatismes et d'orienter les victimes vers des organisations communautaires équitables et culturellement compétentes.

L'OLEO recommande que le Bureau du shérif établisse des MOU avec les organisations communautaires du Comté du King afin de mettre en place des réseaux de soutien préétablis et proactifs pour aider et encourager la guérison des proches et des survivants touchés par des incidents impliquant la force.

De telles organisations devraient disposer de professionnels agréés et accrédités ayant reçu une formation approfondie sur les protocoles de réponse aux traumatismes pour l'engagement et sur les pratiques de communication culturellement compétentes. Grâce à ces efforts intentionnels et collaboratifs, le Bureau du shérif peut faciliter une évolution vers la fourniture des bonnes ressources au bon moment, qui répondent aux besoins du bénéficiaire et favorisent la confiance de la communauté, non seulement avec les personnes touchées, mais aussi avec l'ensemble de la communauté.

Recommandation

3.

Clarifier la confidentialité, ou l'absence de confidentialité, des interactions entre Les plus proches parents et les enquêteurs indépendants chargés de la liaison avec les familles.

Bien que l'accès à la liaison familiale désignée par un IIT soit désormais une ressource allouée aux plus proches parents concernés en vertu de la LETCSA, le rôle et les attentes de la liaison familiale ne sont pas clairement spécifiés. En d'autres termes, il n'est pas clair si ces interactions, ou toute autre interaction avec le plus proche parent, font partie du dossier d'enquête et peuvent être utilisées ultérieurement contre la personne décédée ou son plus proche parent.¹¹⁸ Cela peut amener les proches à être réticents à communiquer avec la personne chargée de la liaison avec les familles. L'OLEO recommande au Bureau du shérif de clarifier tous les aspects du rôle de l'agent de liaison avec les familles. Les plus proches parents devraient être informés du fait que les informations qu'ils partagent soit avec le Bureau du shérif, soit avec la personne chargée de la liaison avec les familles, soit avec des entités extérieures, seront incluses dans les dossiers d'enquête, pourront être citées à comparaître et/ou utilisées d'une manière qu'ils n'avaient peut-être pas envisagée. La famille doit être avertie de la manière dont les informations seront utilisées, avoir la possibilité de consulter un avocat avant de parler à l'enquêteur indépendant chargé de la liaison avec les familles, et devrait également avoir la possibilité d'exclure du dossier d'enquête les notes prises lors des réunions avec l'agent de liaison avec les familles.¹¹⁹ La clarification peut contribuer à éviter que le plus proche parent ne se sente encore plus victime et à soutenir l'intégrité du processus d'engagement.

Recommandation

4.

Publier les protocoles de l'IIT sur le site Internet du Bureau du shérif.

La transparence, la responsabilité et la communication ouverte sont largement reconnues comme des éléments nécessaires à l'établissement et au maintien de la confiance de la communauté.¹²⁰ Les lignes directrices de l'IIT pour l'Équipe d'enquête indépendante sur la force - Comté du King et l'Équipe indépendante d'enquête de Valley ne sont pas facilement accessibles sur une plateforme publique ou en ligne, bien que les deux protocoles indiquent explicitement que ces politiques et procédures opérationnelles doivent être ouvertes au public pour examen. Pour ces raisons, l'OLEO recommande que le Bureau du shérif publie les protocoles de toute entité susceptible de mener des enquêtes indépendantes pour le compte du Bureau du shérif.

Recommandation

5.

Créer une politique de communication avec les médias après un incident critique.

Bien que le GOM 1.06.000 fournisse des conseils sur la diffusion d'informations aux médias, l'OLEO recommande que le Bureau du shérif élabore une politique relative à la diffusion d'informations aux médias qui fournisse des protocoles supplémentaires spécifiques à la suite d'un incident critique. Étant donné que cette pratique a été incohérente dans le passé et que la mauvaise gestion des relations avec les médias après un incident critique a été citée par les parties prenantes comme une source de traumatisme et de frustration,¹²¹ une politique est nécessaire pour normaliser et clarifier les attentes pour le personnel et le public. Comme indiqué dans la politique du service de police de Frederick (Maryland) sur les relations avec les médias en cas de fusillade impliquant un agent, « la communication avec le public et les médias à la suite d'un incident mortel ou potentiellement mortel doit trouver un équilibre entre le désir du public d'obtenir des réponses rapides, le besoin d'exactitude et la nécessité d'assurer l'indépendance de l'enquête ».¹²² Pour parvenir à cet équilibre délicat, l'OLEO recommande que la politique de relations avec les médias en cas d'incident critique du Bureau du shérif aborde au moins les points suivants :

- **Le moment de la diffusion.** La politique devrait exiger que le Bureau du shérif publie une déclaration informant le public de la survenue d'un incident dès que possible, mais seulement après que les proches ont été informés, et en coordination avec les enquêteurs indépendants s'ils sont impliqués. La politique doit préciser les rôles et les responsabilités, notamment qui, au sein du Bureau du shérif, est responsable de la rédaction, de la révision, de l'approbation, de la vérification et de la distribution du communiqué de presse, et prévoir un protocole similaire pour les déclarations sur les médias sociaux.

Recommandation

5.

Créer une politique de communication avec les médias après un incident critique.

suite

- **Contenu du communiqué de presse initial.** Conformément à la politique du service de police de Seattle,¹²³ le communiqué de presse initial doit se limiter à des faits vérifiables et ne pas contenir de préjugés. L'objectif principal de la déclaration est d'informer le public de l'incident et du calendrier de l'enquête. La politique devrait codifier les informations qui peuvent être incluses dans cette déclaration initiale. L'OLEO recommande que la liste comprenne les éléments suivants, adaptés de la politique de diffusion de l'information du Bureau du shérif (GOM 1.06.025) et des agences homologues, notamment le service de police de Seattle¹²⁴ et le service de police de Frederick (Maryland).¹²⁵ Ajouts recommandés :
 - » La date, l'heure et le lieu de l'incident.
 - » Le type d'appel de service qui a conduit les adjoints sur les lieux.
 - » Les informations de base concernant l'affectation, la titularisation et la situation administrative actuelle des adjoints.
 - » Une description des étapes de l'enquête qui suivront, y compris les enquêteurs indépendants qui seront impliqués, le cas échéant.
- **Élargissement de l'interdiction de divulguer les antécédents criminels.** Outre l'interdiction de divulguer des informations concernant des arrestations antérieures qui n'ont pas abouti à des condamnations,¹²⁶ la politique devrait inclure une formulation qui reflète celle du service de police de Seattle : « Sauf si la loi l'exige, le service ne divulguera pas les antécédents criminels du sujet, sauf s'ils sont pertinents pour l'incident et connus de l'officier ou des officiers impliqués avant l'engagement ». ¹²⁷ Ceci est également conforme aux meilleures pratiques du WSCJTC.¹²⁸
- **Publication des noms des adjoints.** En accord avec le Service de police de Seattle, l'OLEO recommande que le GOM affirme que les noms des adjoints qui ont déchargé une arme à feu ou utilisé la force d'une autre manière au cours d'un incident critique soient rendus publics dans les 72 heures suivant l'incident.
- **Orientations générales sur la communication publique.** L'OLEO recommande que la politique fournisse des orientations générales sur la communication publique concernant tout incident critique. Le Bureau du shérif ne doit jamais communiquer son approbation ou sa condamnation des actions des officiers lors d'un incident critique avant que l'examen interne par l'équipe de révision administrative ne soit terminé. Dans la mesure du possible, le langage utilisé par le Bureau du shérif pour parler d'un incident doit être simplifié et clair, sans jargon technique ou juridique, afin d'être accessible et facilement compréhensible par le public.¹²⁹

Recommandation

6.

Créer une politique de diffusion des vidéos qui prévoit la diffusion des séquences d'incidents critiques dans les 72 heures et exige la transparence dans la prise de décision.

Conformément aux recommandations antérieures de l'OLEO, le Bureau du shérif devrait élaborer une politique visant à rendre publique toute séquence d'incident critique dans les 72 heures suivant l'incident.¹³⁰ L'OLEO recommande ce délai parce qu'il laisse suffisamment de temps pour les briefings internes et pour que les proches puissent examiner les images avant leur diffusion. La politique devrait également garantir que les proches ont la possibilité de visionner les images s'ils le souhaitent avant leur diffusion publique. Dans le cas d'une enquête indépendante, le Bureau du shérif doit émettre une demande formelle de diffusion des images le plus tôt possible, conformément à WAC 139-12-030. Et comme l'OLEO l'a déjà indiqué, les entretiens avec les adjoints impliqués doivent être terminés avant que la vidéo ne soit diffusée afin de préserver l'intégrité de l'enquête.

S'il y a un retard dans la publication ou si certaines informations ne peuvent pas être publiées pour une raison légale, le Bureau du shérif doit être totalement transparent dans sa prise de décision et citer les raisons spécifiques pour lesquelles quelque chose ne peut pas être publié. Une pratique de divulgation proactive et opportune de l'information favorise la confiance de la communauté et permet de contrôler la désinformation potentielle dans la sphère publique.

Recommandation

7.

Créer un portail de données facilement accessible pour tous les incidents critiques.

Il n'existe actuellement aucune ressource unique accessible au public intéressé pour examiner et suivre les incidents critiques dans le Comté du King. Le Bureau du shérif dispose d'un tableau de bord sur le recours à la force qui fournit certains aspects de ces données historiques ; toutefois, le portail n'a pas été mis à jour depuis décembre 2021 et ne fournit que les informations les plus élémentaires sur les incidents.¹³¹ En outre, il n'existe pas de référentiel unique pour les communiqués de presse ou les documents d'enquête accessibles au public relatifs aux incidents critiques. Un portail de données actualisé et plus robuste comblerait le manque d'informations et permettrait au public de savoir de manière fiable où aller pour suivre les incidents et les tendances générales à l'avenir. Il existe des modèles existants de systèmes de suivi des données, comme la page web du Service de police de Dallas (Texas) Données sur les fusillades impliquant des agents en service et la page web¹³² de la police de la ville de Tacoma sur le recours à la force meurtrière¹³³, qui peuvent être adaptés pour répondre aux besoins du Comté du King.

Ces types de portails de données accessibles favorisent la transparence et la confiance du public en fournissant des données de base sur l'incident (date, force employée, blessures subies, lieu, etc.) ainsi que des liens vers les communiqués de presse et les documents d'enquête accessibles au public afin de fournir un récit de l'incident dans un format accessible. L'OLEO recommande au Bureau du shérif de créer un portail de données et de codifier dans la politique un protocole pour mettre à jour et entretenir régulièrement la page web.

Annexe I – Tableau récapitulatif des pratiques de notification

Pratiques de notification du Bureau du shérif du Comté du King en cas d'incidents critiques^a (Jan. 2019 - Déc. 2022)

Numéro d'incident	Date de survenance	Force employée ^b	Hospitalisation	Enquête indépendante	Équipe d'enquête indépendante	Notification du plus proche parent ^c	Notification publique ^d	Communiqué de presse	Liens d'actualité
ART2019-001	4/2/2019	Morsure de chien, arme à projectile, balles de poivre, arme à impulsions Taser, arme à feu	Oui	Oui	Équipe d'enquête du service de police de Seattle	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse 1 Communiqué de presse 2	The Seattle Times KIRO News X (anciennement Twitter) 1 X 2
ART2019-002	22/7/2019	Contention vasculaire du cou ^e	Oui	Non	S/O ^f	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2019-003	11/9/2019	Aucun (Décès en détention) ^g	Non	Non	S/O	Oui, une trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse	Westside Seattle
ART2019-004	10/9/2019	Arme à feu, Aucune blessure	Non	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	S/O	The Seattle Times KIRO 7 News X
ART2019-005	25/11/2019	Arme à feu, mortelle	Non	Oui	Équipe d'enquête du service de police de Seattle	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse	X King 5 News
ART2019-006	18/12/2019	Aucun (Décès en détention) ^g	Non	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2019-007	24/8/2019	Technique d'immobilisation de précision, arme à feu de pointage et de visée	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2020-001	19/3/2020	Arme à impulsions Taser	Oui	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O

Numéro d'incident	Date de survenance	Force employée ^b	Hospitalisation	Enquête indépendante	Équipe d'enquête indépendante	Notification du plus proche parent ^c	Notification publique ^d	Communiqué de presse	Liens d'actualité
ART2020-002	13/5/2020	Technique d'immobilisation de précision, arme à impulsions Taser	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2020-003	16/7/2020	Arme à feu, mortelle	Non	Oui	Équipe d'enquête du service de police de Seattle	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse	X KOMO News
ART2020-004	6/8/2020	Arme à impulsions Taser, Poignardage auto-infligé	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2020-005	27/8/2020	Tentative de technique d'immobilisation de précision (Collision automobile)	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	S/O	KOMO News X
ART2020-006	19/9/2020	Arme à feu, mortelle	Non	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Oui, une trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse	The Seattle Times King 5 News Auburn Examiner X
ART2020-007	9/11/2020	Arme à feu, mortelle	Oui	Oui	Équipe d'enquête du service de police de Seattle	Oui, une trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	Communiqué de presse	The Seattle Times X
ART2020-008	22/1/2020	Arme à feu, non mortelle	Oui	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Oui, une trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2021-001	2/6/2021	Arme à projectile, arme à impulsions Taser	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O
ART2022-001	4/5/2022	Arme à feu, mortelle	Non	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	S/O	King 5 News Auburn Reporter
ART2022-002	9/8/2022	Arme à impulsions Taser	Oui	Non	S/O	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	S/O	KOMO News

Numéro d'incident	Date de survenance	Force employée ^b	Hospitalisation	Enquête indépendante	Équipe d'enquête indépendante	Notification du plus proche parent ^c	Notification publique ^d	Communiqué de presse	Liens d'actualité
ART2022-003	10/9/2022	Arme à feu, mortelle	Non	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Aucune trace de notification trouvée	Oui, une trace de notification trouvée	S/O	King 5 News
ART2022-004	26/12/2022	Aucun (Décès en détention) ^e	Non	Oui	Équipe d'enquête indépendante de Valley	Aucune trace de notification trouvée	Aucune trace de notification trouvée	S/O	S/O

Notes de table :

a. Pour chaque incident, l'OLEO a examiné la documentation dans IAPro relative aux enquêtes internes et aux examens liés le cas échéant (y compris les dossiers de recours à la force, les examens d'incidents critiques et les examens de poursuites). L'OLEO a examiné toute la documentation écrite et les enregistrements audio marqués comme des appels. Bien que la documentation varie d'un cas à l'autre, les dossiers comprennent généralement les déclarations des agents témoins, les déclarations obligatoires des adjoints impliqués, les dossiers d'enquête, les rapports d'incident et les échanges de courriels connexes. L'OLEO n'a pas examiné les photos, les vidéos ou les enregistrements audio de la radio, des déclarations des témoins ou des entretiens. L'OLEO a utilisé les termes de recherche suivants pour capturer les mentions de proches parents ou de notification publique : notification, avis, appel, médias, communiqué de presse, famille, proche parent, mère, père, femme, mari, ami.

b. Définitions de la force

- Morsure de chien : Morsure ou blessure causée par un contact physique entre un chien dressé pour le maintien de l'ordre et un sujet. (GOM 6.01.000)
- Arme à feu : Décharge d'une arme à feu chargée de munitions mortelles. (GOM 6.01.000)
- Aucun, décès en détention : Décès d'une personne arrêtée ou détenue alors qu'elle était sous la garde du Bureau du shérif, sans recours à la force.
- Boules de poivre : Projectile rempli d'un irritant chimique, l'oléorésine capsicum, également connu sous le nom de spray au poivre.
- Pointer et viser une arme à feu : diriger intentionnellement la bouche d'une arme à feu vers une personne. Ceci est considéré comme un usage intermédiaire de la force. (GOM 6.01.000)
- Technique d'immobilisation de précision : Tactique visant à arrêter un véhicule en mouvement en utilisant une collision intentionnelle pour forcer le véhicule à tourner et à s'arrêter. (GOM 9.01.000)
- Arme à impact à projectile : arme à feu équipée pour tirer un projectile en caoutchouc, un sac de haricots, un nez mou, une éponge ou tout autre projectile non pénétrant destiné à provoquer un traumatisme contondant non léthal entraînant une distraction et/ou une incapacité temporaire d'une personne. (GOM 6.03.000)
- Coup de couteau auto-infligé : Dans ce cas, le sujet tenait un couteau et, au cours de la lutte pour le placer en garde à vue, il s'est coupé le cou.
- Arme à impulsions Taser : Une arme à impulsions Taser ou arme électrique conduite est un dispositif portable qui déploie des fléchettes qui transmettent une charge ou un courant électrique destiné à immobiliser temporairement une personne. (GOM 6.03.000)
- Contention vasculaire du cou : Contention du cou ou prise dans laquelle une pression est appliquée sur le cou dans le but de restreindre la circulation sanguine. (RCW 10.116.020)

- c. La mention « Oui, une notification a été trouvée » signifie que le dossier IAPro contient des documents attestant que le Bureau du shérif ou des enquêteurs indépendants ont adressé une notification officielle au plus proche parent. La mention « Aucune trace de notification trouvée » ne signifie pas nécessairement qu'aucune notification n'a été faite au plus proche parent ; cela signifie simplement qu'aucune notification officielle n'a été documentée dans les dossiers disponibles. L'OLEO note qu'il est probable que les cas les plus récents (ceux survenus en 2022), où l'enquête indépendante reste ouverte, n'ont pas toute la documentation téléchargée sur IAPro au moment de l'examen.
- d. La mention « Oui, une notification a été trouvée » signifie que la recherche effectuée par l'OLEO sur les pages des médias sociaux du Bureau du shérif et d'autres médias a permis de trouver un enregistrement où le Bureau du shérif (y compris les villes sous contrat) a été cité ou crédité pour avoir annoncé qu'un incident s'était produit et que le Bureau du shérif était impliqué dans l'incident. La mention « Aucun enregistrement de notification trouvé » indique qu'après une recherche sur les pages des médias sociaux du Bureau du shérif et sur d'autres médias, aucune notification initiée par le Bureau du shérif n'a été trouvée.
- e. L'OLEO a examiné cet incident et a formulé des recommandations politiques. (https://cdn.kingcounty.gov/-/media/king-county/independent/governance-and-leadership/government-oversight/office-of-law-enforcement-oversight/recommendations/memo_recs_art2019-002.pdf?rev=9650a4a50a574dcc83f0a7aec29940af&hash=7227CBB3C797E5782EC44E10810DB4E9)
- f. Au moment de l'incident, la politique du Bureau du shérif n'était pas claire quant à savoir si une contention vasculaire latérale du cou constituait un recours mortel à la force. Par conséquent, aucune enquête indépendante n'a été ouverte.
- g. Un décès en détention entre dans la catégorie des « autres incidents graves », c'est-à-dire des « incidents qui ne sont pas des recours à la force et qui comprennent :
1. Tout décès d'une personne arrêtée ou détenue pendant qu'elle est sous la garde du service. 2. Tout autre contact entraînant une admission à l'hôpital ou un décès, tel qu'un accident de voiture. 3. Décès, tentative d'homicide ou blessure grave d'un membre [hospitalisation] à la suite d'un attentat ou d'une agression ». (GOM 6.02.010)

Notes de fin de document

- ¹ Michael Conklin, "Officer-Involved Shootings: How The Exonerative Tense of Media Accounts Distorts Reality," janvier 2022, Revue de droit de la race et de la justice sociale de l'Université de Miami, 12:1, pp. 53-62, <https://repository.law.miami.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1138&context=umrsjlr>.
- ² Katy Kirschner, Adrienne Wat, Liz Dop, "Evaluation of Comté du King Sheriff's Office: Policy, Practice, and Review Mechanisms for Officer-Involved Shootings Systemic Review relating to November 25, 2019 Officer-Involved Shooting of Anthony Chilcott," août 2021, https://kingcounty.gov/en/legacy/independent/law-enforcement-oversight/-/media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2021-08-31_OISReport_Nov2019_AChilcott.ashx?la=en&hash=F0C8B349215D7A8B05764DB2009D642B; Michael Gennaco and Stephen Connolly, "Evaluation of the Comté du King Sheriff's Office: Policy, Practice, and Review Mechanisms for Officer-Involved Shootings Insight Gained from Systemic Review of January 27, 2017, Officer-Involved Shooting of Mi'Chance Dunlap-Gittens," février 2020, https://kingcounty.gov/en/legacy/independent/law-enforcement-oversight/-/media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2020_OIS_MiChance.ashx?la=en&hash=5FCE8E4B5F6383938BDF64E651678FB2.
- ³ Desmond Ang, Panka Bencsik, Jesse Bruhn, and Ellora Derenoncourt, "Police violence reduces civilian cooperation and engagement with law enforcement," 20 septembre 2021, https://scholar.harvard.edu/files/ang/files/abbd_crimereporting.pdf.
- ⁴ Toshiko Hasegawa, "Assessing Public Priorities for Police Oversight In Comté du King," 2019, Master of Arts in Criminal Justice Thesis, <https://scholarworks.seattleu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1008&context=macj-theses>.
- ⁵ RCW 10.114.011 [2021 c 318 § 401; 2019 c 4 § 5.], <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>; WAC 139-12-030, <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>; WSCJTC, "Independent Investigation of Officer Involved Use of Deadly Force Incident Best Practices," octobre 2023, https://www.cjtc.wa.gov/docs/default-source/letcsa/iit-best-practice-guidelines---october-2023.pdf?sfvrsn=d0470b5d_2; Sheriff's Office, "General Orders Manual," <https://public.powerdms.com/KCSO/tree/documents/1820455>.
- ⁶ RCW 10.114.011 [2021 c 318 § 401; 2019 c 4 § 5.], <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>; WSCJTC, "About LETCSA," <https://www.cjtc.wa.gov/letcsa/about-letcsa>.
- ⁷ WSCJTC, "Independent Investigation of Officer Involved Use of Deadly Force Incident Best Practices," octobre 2023, https://www.cjtc.wa.gov/docs/default-source/letcsa/iit-best-practice-guidelines---october-2023.pdf?sfvrsn=d0470b5d_2.
- ⁸ GOM 6.01.020 (1), <https://public.powerdms.com/KCSO/tree/documents/1758026>.
- ⁹ WAC 139-12-030(1)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ¹⁰ WSCJTC, "Independent Investigation of Officer Involved Use of Deadly Force Incident Best Practices," octobre 2023, https://www.cjtc.wa.gov/docs/default-source/letcsa/iit-best-practice-guidelines---october-2023.pdf?sfvrsn=d0470b5d_2.
- ¹¹ Comme indiqué dans le RCW 9A.04.110, on entend par « lésions corporelles substantielles » les lésions corporelles qui entraînent une défiguration temporaire mais substantielle, ou qui provoquent une perte ou une altération temporaire mais substantielle de la fonction d'une partie ou d'un organe du corps, ou qui provoquent une fracture d'une partie du corps ». (WAC 139-12-020, <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-020>)
- ¹² "Comme indiqué dans le RCW 9A.04.110, on entend par « lésions corporelles substantielles » les lésions corporelles qui entraînent une défiguration temporaire mais substantielle, ou qui provoquent une perte ou une altération temporaire mais substantielle de la fonction d'une partie ou d'un organe du corps, ou qui provoquent une fracture d'une partie du corps ». (WAC 139-12-020, <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-020>)
- ¹³ RCW 10.114.011, <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>.
- ¹⁴ "Except as required by federal consent decree, federal settlement agreement, or federal court order..." (RCW 10.114.011, <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>)
- ¹⁵ Personnel du Bureau du shérif, entretiens avec l'OLEO, 24 juillet 2023, 6 septembre 2023, et 21 novembre 2023.
- ¹⁶ Ibid.
- ¹⁷ WAC 139-12-030(1)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ¹⁸ GOM 1.06.025, <https://public.powerdms.com/KCSO/tree/documents/1757947>.
- ¹⁹ WAC 139-12-030(3)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ²⁰ Ibid.
- ²¹ Personnel du bureau du Médecin légiste du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 22 août 2023; Médecin légiste du Comté du King, "The role of the Medical Examiner," <https://cd10-prod.kingcounty.gov/en/dept/dph/health-safety/medical-examiner/about-the-medical-examiner>.
- ²² RCW 68.50.300(1), <https://app.leg.wa.gov/RCW/default.aspx?cite=68.50.300&pdf=true>.
- ²³ WSCJTC, "Independent Investigation of Officer Involved Use of Deadly Force Incident Best Practices," octobre 2023, https://www.cjtc.wa.gov/docs/default-source/letcsa/iit-best-practice-guidelines---october-2023.pdf?sfvrsn=d0470b5d_2.
- ²⁴ WAC 139-12-030(2)(e), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ²⁵ Personnel du Bureau du shérif, entretiens avec l'OLEO, 24 juillet 2023, 6 septembre 2023, 21 novembre 2023.

Notes de fin de document suite

- ²⁶ Ibid.
- ²⁷ MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023.
- ²⁸ RCW 10.114.011 [2021 c 318 § 401; 2019 c 4 § 5.], <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>.
- ²⁹ Katy Kirschner, Adrienne Wat, Liz Dop, "Evaluation of Comté du King Sheriff's Office: Policy, Practice, and Review Mechanisms for Officer-Involved Shootings Systemic Review relating to November 25, 2019 Officer-Involved Shooting of Anthony Chilcott," août 2021, https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2021-08-31-OISReport_Nov2019_AChilcott.ashx?la=en.
- ³⁰ RCW 10.114.011 [2021 c 318 § 401; 2019 c 4 § 5.], <https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=10.114.011>; GOM 6.01.050, <https://public.powerdms.com/KCSO/tree/documents/1758026>.
- ³¹ ART 2019-003, "Officer Witness Statement – 15 Report," 18 septembre 2019. (Note : Il s'agit d'un document interne du Bureau du shérif.)
- ³² WAC 139-12-030(3)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ³³ Tamer Abouzeid, "Letter to Sheriff Cole-Tindall Regarding Body Worn Camera Video Release," 26 octobre 2022, https://cdn.kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/policy%20recommendations/2022-10-26_BWC_Video_Release.ashx?la=en&hash=258F0B52390C9F01AA007F801CC01163.
- ³⁴ WAC 139-12-020(1)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>; Équipe d'intégrité publique du procureur du Comté du King, "Use of Force – Fatality of Sanchez, Cicero 10/29/1990," 10 octobre 2023, <https://cdn.kingcounty.gov/~media/king-county/depts/pao/documents/public-integrity/use-of-force-fatalities/2022/sanchez-cicero-public-memo---redacted.pdf?rev=c8377db33c4c420facd80c8d9e7a98ca&hash=69A2FBFB38B59FAE951D30811044AAB1>.
- ³⁵ Alice Nichols (Directrice régionale de l'Organisation de la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023 ; Directeur du programme de Union américaine pour les libertés civiles du Washington, entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023; Anwar Peace (Expert en responsabilité de la police et président de la Commission des droits de l'homme de la ville de Spokane), entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023; Représentant du Département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023; Colleen McInggalls (Directrice des services aux victimes, Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023; Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, août 22, 2023; Personnel du bureau du Médecin légiste du Comte du King, entretien avec l'OLEO, août 22, 2023; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023; Paul Holland (Doyen associé pour l'apprentissage expérientiel Faculté de droit de l'Université de Seattle), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023 ; Prestataire de santé comportementale de Seattle, entretien avec l'OLEO, 11 septembre 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ³⁶ Jazzlyn Johnson, "Bad Death Notifications are Affecting Families, Can They be Fixed?," The Voice, 7 août, 2020, <https://www.communityvoiceks.com/2020/08/07/bad-death-notifications-are-affecting-families-can-they-be-fixed/>.
- ³⁷ Comité ad hoc de la Commission de surveillance civile du shérif sur l'assistance aux familles et la communication, "Proposed Recommendations," 27 septembre 2018, https://file.lacounty.gov/SDSInter/bos/supdocs/1044781_FR5final.pdf?utm_content=&utm_medium=email&utm_name=&utm_source=govdelivery&utm_term=.
- ³⁸ Directeur du programme de Union américaine pour les libertés civiles du Washington, entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023 ; Anwar Peace, (Expert en responsabilité de la police et président de la Commission des droits de l'homme de la ville de Spokane), entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023; représentant du Département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023 ; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'Université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023.
- ³⁹ Alice Nichols (Directrice régionale de l'Organisation de la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023; Colleen McInggalls (Directrice des services aux victimes du bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.

Notes de fin de document *suite*

- ⁴⁰ Alice Nichols (Directrice régionale de l'Organisation de la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023; Représentant du département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023 ; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023; Paul Holland (Doyen associé pour l'apprentissage expérientiel Faculté de droit de l'Université de Seattle), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023.
- ⁴¹ Alice Nichols (Directrice régionale de l'organisation de la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023.
- ⁴² Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'Université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023 ; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023 ; Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023 ; Colleen McInalls (Directrice des services aux victimes du bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ⁴³ Laura Merkey, « Instaurer la confiance et abattre le mur : L'utilisation de la justice réparatrice pour réparer les relations entre la police et la communauté », 2015, *Revue juridique du Missouri*, 80:4, pp. 1133-43, <https://scholarship.law.missouri.edu/mlr/vol80/iss4/15/>.
- ⁴⁴ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>.
- ⁴⁵ Diego De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre 2015, *Humanities*, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>.
- ⁴⁶ Katie Batt, « Guide à l'usage des officiers de police sur le processus de notification des décès », 2009, <https://scholars.csus.edu/esploro/outputs/99257949963501671>.
- ⁴⁷ Cities United, "A Strategic Resource for Mayors on Police-Involved Shootings and In-Custody Deaths," mars 2017, https://uploads-ssl.webflow.com/62757217c0cf1df1b1fbd310/627e9b5d7da6301790940392_CitiesUnited_Mayors_Resource_on_Police_Involved_Shootings_March2017.pdf.
- ⁴⁸ Diego De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre, 2015, *Humanities*, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>.
- ⁴⁹ Bureau fédéral d'investigation et l'État de Penn, "Training: We Regret to Inform You...", avril 2015, <https://le.fbi.gov/trauma-notification-training/launch-course-instructor-resources>.
- ⁵⁰ Le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, "Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials", 7 septembre 1990, <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/basic-principles-use-force-and-firearms-law-enforcement#:~:text=Law%20enforcement%20officials%20shall%20not,a%20danger%20and%20resisting%20their>.
- ⁵¹ Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023 ; Personnel du bureau du Médecin légiste du Comte du King, entretien avec l'OLEO, 22 août 2023 ; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023 ; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023.
- ⁵² Alice Nichols (Directrice régionale de l'Organisation pour la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023 ; Anwar Peace (Expert en responsabilité de la police et président de la Commission des droits de l'homme de la ville de Spokane), entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023 ; Colleen McInalls (Directrice des services aux victimes du bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023 ; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023 ; MyAdvocate entretien avec l'OLEO, 31 août 2023 ; Représentant du département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ⁵³ Ibid.
- ⁵⁴ Colleen McInalls (Directrice des services aux victimes Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre , 2023.
- ⁵⁵ Diego De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre, 2015, *Humanities*, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>.
- ⁵⁶ Ibid.
- ⁵⁷ Ibid.
- ⁵⁸ Représentant du département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.

Notes de fin de document suite

- ⁵⁹ Katie Batt, "A Police Officers Guide to the Process of Death Notifications," 2009, <https://scholars.csus.edu/esploro/outputs/99257949963501671>.
- ⁶⁰ Bureau fédéral d'enquête? et État de Penn, « Formation : Nous regrettons de vous informer..., avril 2015, <https://le.fbi.gov/trauma-notification-training/launch-course-instructor-resources>.
- ⁶¹ Diego De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre, 2015, Humanities, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>.
- ⁶² Carl McDonald, "Delivering Life-Altering News with Compassion," avril 2016, The Police Chief, édition : 83, <https://www.policechiefmagazine.org/delivering-life-altering-news-with-compassion/?ref=5726a032ac7875488980f89c96a96da1>.
- ⁶³ Colleen McInngalls (Directrice des services aux victimes, Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023.
- ⁶⁴ Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023.
- ⁶⁵ Colleen McInngalls (Directrice des services aux victimes, Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023.
- ⁶⁶ Groupe de travail scientifique pour les enquêtes médico-légales sur les décès, « Principles for Communicating with Next of Kin during Medicolegal Death Investigations », juin 2012, https://www.nist.gov/system/files/documents/2018/04/25/swgmdl_principles_for_communicating_with_next_of_kin_during_medicolegal_death_investigations.pdf.
- ⁶⁷ Bureau fédéral d'investigation et l'État de Penn, « Formation : Nous regrettons de vous informer..., avril 2015, <https://le.fbi.gov/trauma-notification-training/launch-course-instructor-resources>.
- ⁶⁸ Dr Michaela Weber (Directeur exécutif des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ⁶⁹ Prestataire de santé comportementale de Seattle, entretien avec l'OLEO, 11 septembre 2023 ; Directeur du programme de Union américaine pour les libertés civiles du Washington, entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023 ; Alice Nichols (Directrice régionale de l'Organisation de la santé mentale), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023 ; Anwar Peace (Expert en responsabilité de la police et président de la Commission des droits de l'homme de la ville de Spokane), entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023 ; Représentant du Département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023) ; Lauren Bonds (Directrice exécutif du projet de responsabilisation de la police nationale), entretien avec l'OLEO, 20 septembre 2023 ; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'Université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023 ; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023 ; Paul Holland (Doyen associé pour l'apprentissage expérientiel Faculté de droit de l'Université de Seattle), entretien avec l'OLEO, 25 septembre 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ⁷⁰ Prestataire de santé comportementale de Seattle, entretien avec l'OLEO, 11 septembre 2023.
- ⁷¹ Bureau de police de Portland, "1010.10 Deadly Force and In-Custody Death Reporting and Investigation Procedures," <https://www.portland.gov/policies/police-directives/weapons-ammunition-equipment-1000/101010-deadly-force-and-custody-death>.
- ⁷² Bureau de police de Portland, "0612.10 Death Messages," <https://www.portland.gov/policies/police-directives/field-operations-0600/061210-death-messages>.
- ⁷³ Bureau de police de Portland, "0631.35 Press/Media Relations," <https://www.portland.gov/policies/police-directives/field-operations-0600/063135-press-media-relations>.
- ⁷⁴ Bureau de police de Portland, "Police Media Resources," <https://www.portland.gov/police/divisions/public-information-office/media-resources>.
- ⁷⁵ Comité ad hoc de la Commission de surveillance civile du shérif sur l'assistance aux familles et la communication, "Proposed Recommendations," 27 septembre 2018, https://file.lacounty.gov/SDSInter/bos/supdocs/1044781_FR5final.pdf?utm_content=&utm_medium=email&utm_name=&utm_source=govdelivery&utm_term=.
- ⁷⁶ Service du shérif du Comté du Pierce, "Media Relations 346.4 Scope of Information Subject to Release," https://www.piercecountywa.gov/DocumentCenter/View/96074/2020-PCSD-Manual-110520_Redacted.
- ⁷⁷ Service de police de Bellevue, "13.00.030 Death/Injury Notifications," <https://public.powerdms.com/bellpd/tree/documents/20644>.
- ⁷⁸ Service de police de Seattle, "8.000 Use of Force Core Principles," <https://public.powerdms.com/Sea4550/tree/documents/2042940>.
- ⁷⁹ Kara Blue et al., « Guide pour une initiative d'application de la loi tenant compte des traumatismes : Basé sur l'expérience de Cambridge, Massachusetts, » 2016, <https://www.cambridgema.gov/-/media/Files/policedepartment/SpecialReports/guidefortraumainformedlawenforcementinitiative.pdf>.
- ⁸⁰ Service de police de Cambridge, "402 Post-Shooting Incident Guidelines," <https://www.cambridgema.gov/-/media/Files/policedepartment/Policies/postshootingincidentguidelines.pdf>.
- ⁸¹ Service de police de Frederick, "720 Evidence Collection, Storage, and Analysis Protocols for The Independent Investigations," <https://public.powerdms.com/FPD12/documents/437830>.
- ⁸² Forum de recherche des cadres policiers, "Guiding Principles on Use of Force," mars 2016, <https://www.policeforum.org/assets/30%20guiding%20principles.pdf>.

Notes de fin de document *suite*

- ⁸³ Département américain de la justice, Services de police orientés vers la communauté et l'association internationale des chefs de police, "Officer-Involved Shootings: A Guide for Law Enforcement Leaders," 2016, <https://portal.cops.usdoj.gov/resourcecenter/ric/Publications/cops-p350-pub.pdf>.
- ⁸⁴ Task force du président sur la police du 21e siècle, "Final Report," mai 2015, https://cops.usdoj.gov/pdf/taskforce/taskforce_finalreport.pdf.
- ⁸⁵ Brechner Center pour la liberté d'information, "Transparency and Media Relations in High-Profile Police Cases," juin 2018, <https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/Documents/2018/2018-06-07-UF-Brechner-Report.ashx>.
- ⁸⁶ Conférence des dirigeants sur les droits civils et humains, "Civil Rights, Privacy, and Media Rights Groups Release Principles for Law Enforcement Body Worn Cameras," 15 mai 2015, <https://civilrights.org/2015/05/15/civil-rights-privacy-and-media-rights-groups-release-principles-for-law-enforcement-body-worn-cameras/>.
- ⁸⁷ Tamer Abouzeid, "Letter to Sheriff Cole-Tindall Regarding Body Worn Camera Video Release," 26 octobre 2022, https://cdn.kingcounty.gov/-/media/independent/law-enforcement-oversight/policy%20recommendations/2022-10-26_BWC_Video_Release.ashx?la=en&hash=258F0B52390C9F01AA007F801CC01163.
- ⁸⁸ Groupe de travail scientifique pour les enquêtes médico-légales sur les décès, "Guidelines for Media Relations: Dissemination of Public Information in Medicolegal Death Investigations," 8 mars 2012, https://www.nist.gov/system/files/documents/2018/04/24/swgmdi_guidelines_for_media_relations_-_dissemination_of_public_information_in_medicolegal_death_investigations.pdf.
- ⁸⁹ Sam Levin et Alvin Chang, "'They kill the person twice': police spread falsehoods after using deadly force, analysis finds," 19 mai 2012, The Guardian, <https://www.theguardian.com/us-news/2021/may/19/us-police-shootings-george-floyd-press-releases-reports>.
- ⁹⁰ Cities United, "A Strategic Resource for Mayors on Police-Involved Shootings and In-Custody Deaths," mars 2017, https://uploads-ssl.webflow.com/62757217c0cf1df1b1fbd310/627e9b5d7da6301790940392_CitiesUnited_Mayors_Resource_on_Police_Involved_Shootings_March2017.pdf.
- ⁹¹ Ibid.
- ⁹² Task force du président sur la police du 21e siècle, "Final Report," mai 2015, https://cops.usdoj.gov/pdf/taskforce/taskforce_finalreport.pdf.
- ⁹³ Ibid.
- ⁹⁴ Département américain de la justice, Services de police orientés vers la communauté et l'association internationale des chefs de police, "Officer-Involved Shootings: A Guide for Law Enforcement Leaders," 2016, <https://portal.cops.usdoj.gov/resourcecenter/ric/Publications/cops-p350-pub.pdf>.
- ⁹⁵ MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023.
- ⁹⁶ Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023.
- ⁹⁷ Service de police de Seattle, "1.115 Media Release Officer-Involved Shooting," <https://public.powerdms.com/Sea4550/tree/documents/2042724>.
- ⁹⁸ Brechner Center pour la liberté d'information, "Transparency and Media Relations in High-Profile Police Cases," juin 2018, <https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/Documents/2018/2018-06-07-UF-Brechner-Report.ashx>.
- ⁹⁹ Service de police de Louisville Metro, "Communications: Media and Public Relations Office 3.3.4 Officer-Involved Shootings," <https://www.louisville-police.org/DocumentCenter/View/615/Standard-Operating-Procedures-PDF>.
- ¹⁰⁰ Service de police de Frederick, "720 Media Response Procedures for the Independent Investigations Division," <https://public.powerdms.com/FPD12/tree/documents/437830>.
- ¹⁰¹ Ibid.
- ¹⁰² Ville de Tacoma, "Police and Use of Deadly Force in Tacoma," <https://www.cityoftacoma.org/cms/one.aspx?portalid=169&pageid=191379>.
- ¹⁰³ Service de police de Dallas, "On-Duty Officer Involved Shootings Data," <https://dallaspolice.net/ois/ois>.
- ¹⁰⁴ Comité ad hoc de la Commission de surveillance civile du shérif sur l'assistance aux familles et la communication, "Proposed Recommendations," 27 septembre 2018, https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2021-08-31_OISReport_Nov2019_AChilcott.ashx?la=en.
- ¹⁰⁵ WAC 139-12-030(3)(b), <https://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=139-12-030>.
- ¹⁰⁶ Bureau de police de Portland, "1010.10 Deadly Force and In-Custody Death Reporting and Investigation Procedures," <https://www.portland.gov/policies/police-directives/weapons-ammunition-equipment-1000/101010-deadly-force-and-custody-death>.

Notes de fin de document suite

- ¹⁰⁷ Katy Kirschner, Adrienne Wat, Liz Dop, "Evaluation of King County Sheriff's Office: Policy, Practice, and Review Mechanisms for Officer-Involved Shootings Systemic Review relating to November 25, 2019 Officer-Involved Shooting of Anthony Chilcott," août 2021, https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2021-08-31_OISReport_Nov2019_AChilcott.ashx?la=en; Michael Gennaco et Stephen Connolly, "Evaluation of the King County Sheriff's Office: Policy, Practice, and Review Mechanisms for Officer-Involved Shootings Insight Gained from Systemic Review of January 27, 2017, Officer-Involved Shooting of Mi'Chance Dunlap-Gittens," février 2020, https://kingcounty.gov/~media/independent/law-enforcement-oversight/report-recommendations/2020_OIS_MiChance.ashx?la=en.
- ¹⁰⁸ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>; De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre 2015, Humanities, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>; Carl McDonald, "Delivering Life-Altering News with Compassion," avril 2016, The Police Chief, édition : 83, <https://www.policechiefmagazine.org/delivering-life-altering-news-with-compassion/?ref=5726a032ac7875488980f89c96a96da1>.
- ¹⁰⁹ Ibid.
- ¹¹⁰ Comité ad hoc de la Commission de surveillance civile du shérif sur l'assistance aux familles et la communication, "Proposed Recommendations," 27 septembre 2018, https://file.lacounty.gov/SDSInter/bos/supdocs/1044781_FR5final.pdf?utm_content=&utm_medium=email&utm_name=&utm_source=govdelivery&utm_term=; Personnel du Bureau du shérif du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023.
- ¹¹¹ Comité ad hoc de la Commission de surveillance civile du shérif sur l'assistance aux familles et la communication, "Proposed Recommendations," 27 septembre 2018, https://file.lacounty.gov/SDSInter/bos/supdocs/1044781_FR5final.pdf?utm_content=&utm_medium=email&utm_name=&utm_source=govdelivery&utm_term=; Carl McDonald, "Delivering Life-Altering News with Compassion," avril 2016, The Police Chief, édition : 83, <https://www.policechiefmagazine.org/delivering-life-altering-news-with-compassion/?ref=5726a032ac7875488980f89c96a96da1>; Anti Police-Terror Project, "First Responders Training Guide," 2017, <https://static1.squarespace.com/static/55de3d9fe4b0eccbe4dcd5f/t/5aa877f0f9619a45705a24e1/1520990230173/APTP+First+Responders+Training+Guide.pdf>.
- ¹¹² Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023.
- ¹¹³ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>; De Leo, Cristina Anile, et Anna Ziliotto, "Violent Deaths and Traumatic Bereavement: The Importance of Appropriate Death Notification," 20 octobre 2015, Humanities, édition 4, pp. 702-713, <https://www.mdpi.com/2076-0787/4/4/702>; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023; Carl McDonald, "Delivering Life-Altering News with Compassion," avril 2016, The Police Chief, édition : 83, <https://www.policechiefmagazine.org/delivering-life-altering-news-with-compassion/?ref=5726a032ac7875488980f89c96a96da1>.
- ¹¹⁴ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>.
- ¹¹⁵ Représentant du département de la défense publique du Comté du King, entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023 ; Manasseh Begay (Travailleur social clinique agréé, professeur et directeur de recherche à l'université de Washington à St. Louis), entretien avec l'OLEO, 23 août 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ¹¹⁶ Ibid.
- ¹¹⁷ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>.
- ¹¹⁸ Directeur du programme de Union américaine pour les libertés civiles du Washington, entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023; MyAdvocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023.
- ¹¹⁹ Ibid.

Notes de fin de document suite

- ¹²⁰ Villes unies, "A Strategic Resource for Mayors on Police-Involved Shootings and In-Custody Deaths," mars 2017, https://uploads-sslwebflow.62757217c0cf1df1b1fbd310/627e9b5d7da6301790940392_CitiesUnited_Mayors_Resource_on_Police_Involved_Shootings_March2017.pdf; Colleen McIngalls (Directrice des services aux victimes, Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 6 septembre 2023.
- ¹²¹ My Advocate, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023 ; Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023; Anwar Peace (Expert en responsabilité de la police et président de la Commission des droits de l'homme de la ville de Spokane), entretien avec l'OLEO, 19 septembre 2023 ; Directeur du programme de Union américaine pour les libertés civiles du Washington, entretien avec l'OLEO, 31 août 2023 ; Dr Michaela Weber (Directrice exécutive des services d'aide aux victimes), correspondance électronique avec l'OLEO, 15 septembre 2023.
- ¹²² Service de police de Frederick, "720 Media Response Procedures for the Independent Investigations Division," <https://public.powerdms.com/FPD12/tree/documents/437830>.
- ¹²³ Service de police de Seattle, "1.115 Media Release Officer-Involved Shooting," <https://public.powerdms.com/Sea4550/tree/documents/2042724>.
- ¹²⁴ Ibid.
- ¹²⁵ Service de police de Frederick, "720 Media Response Procedures for the Independent Investigations Division," <https://public.powerdms.com/FPD12/tree/documents/437830>.
- ¹²⁶ GOM 1.06.025 (4)(j), <https://public.powerdms.com/KCSO/tree/documents/1757947>.
- ¹²⁷ Service de police de Seattle, "1.115 Media Release Officer-Involved Shooting," <https://public.powerdms.com/Sea4550/tree/documents/2042724>.
- ¹²⁸ WSCJTC, "Independent Investigation of Officer Involved Use of Deadly Force Incident Best Practices," octobre 2023, https://www.cjtc.wa.gov/docs/default-source/letcsa/iit-best-practice-guidelines---october-2023.pdf?sfvrsn=d0470b5d_2.
- ¹²⁹ Joseph Marchesano (Procureur adjoint principal de l'unité des opérations spéciales du Bureau du procureur du Comté du King), entretien avec l'OLEO, 22 août 2023.
- ¹³⁰ Tamer Abouzeid, "Letter to Sheriff Patti Cole-Tindall Regarding Body Worn Camera Video Release," 26 octobre 2022, https://cdn.kingcounty.gov/-/media/independent/law-enforcement-oversight/policyrecommendations/2022-10-26_BWC_Video_Release.ashx?la=en&hash=258F0B52390C9F01AA007F801CC01163.
- ¹³¹ Comté du King, "Use of Force Analysis," <https://kingcounty.gov/en/legacy/depts/sheriff/on-line-reporting/dash-boards-use-of-force-analysis.aspx>.
- ¹³² Service de police de Dallas, "On-Duty Officer Involved Shootings Data," <https://dallaspolice.net/ois/ois>.
- ¹³³ Ville de Tacoma, "Police and Use of Deadly Force in Tacoma," <https://www.cityoftacoma.org/cms/one.aspx?portalId=169&pageId=191379>.
- ¹³⁴ Département de la justice des États-Unis, "Department of Justice Guidance for Federal, State, Tribal, Local, and Territorial Law Enforcement Agencies on Best Practices for Providing Official Notification of Deaths in Custody," mai 2023, <https://www.justice.gov/d9/2023-05/Sec%2011%28d%29%20-%20DOJ%20Guidance%20on%20Best%20Practices%20for%20Providing%20Official%20Notification%20of%20Deaths%20in%20Cu.pdf>.



King County

OLEO

OFFICE OF LAW ENFORCEMENT OVERSIGHT